

PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 FÉVRIER 2010

La séance est ouverte à 21 heures, sous la présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire, qui a régulièrement convoqué le Conseil Municipal le 4 février 2010.

N° DE DOSSIER : 10 A 00 – NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal nomme Madame Marie-Hélène MAUVAGE, secrétaire de séance, qui procède à l'appel.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Madame BÈLE, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

Avaient donné procuration :

Monsieur BAZIN d'ORO à Monsieur LAMY
Monsieur CHARREAU à Monsieur SOLIGNAC

Secrétaire de Séance :

Madame MAUVAGE

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2009 à l'approbation du Conseil Municipal.

Monsieur FRUCHARD intervient sur le dossier relatif aux tarifs municipaux, notamment page n° 33, 9^{ème} ligne. En effet, il s'agit de « respectivement 15 et 30 minutes supplémentaires » et non pas « respectivement 15 et 18 minutes supplémentaires » comme indiqué.

Monsieur le Maire indique que la rectification sera faite si elle est avérée.

Monsieur FRUCHARD intervient ensuite sur la phrase « Monsieur FRUCHARD remercie Monsieur le Maire » page n° 34. Il signale qu'il n'avait pas repris la parole et pense avoir eu une attitude de satisfaction que Monsieur le Maire a traduite comme un remerciement. Monsieur FRUCHARD rappelle que, voilà à peine deux mois, il a voulu reprendre la parole après une intervention et que Monsieur le Maire l'en a empêché. Par conséquent, de toute évidence, son Groupe n'est pas libre de reprendre la parole quand il le veut.

Monsieur le Maire considère ce commentaire inutile. La question qui sera vérifiée et traitée par oui ou non est de savoir s'il y a eu remerciement au Maire de Monsieur FRUCHARD. Il demande donc à Monsieur de BARBEYRAC, Directeur Général des Services, d'avoir la gentillesse de faire écouter éventuellement à Monsieur FRUCHARD l'enregistrement. S'il y a eu remerciement, la phrase sera maintenue, sinon elle sera supprimée.

Le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2009 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire rend compte des actes administratifs pris dans le cadre de la délégation donnée par le Conseil Municipal.

En ce qui concerne les conventions, il précise que les associations pour lesquelles des locaux ont été mis à disposition par des sociétés HLM ont pour mission, dans l'ensemble, d'intervenir pour créer du lien social ou en matière de solidarité.

Monsieur PÉRICARD demande s'il s'agit de nouvelles associations ou si la plupart étaient déjà titulaires. Par ailleurs, y a-t-il une raison particulière pour que la durée de la convention signée avec l'Armée du Salut ne soit prévue que pour une seule année ?

Monsieur le Maire répond qu'à sa connaissance, seule l'association « Le Secours Catholique » est nouvelle puisqu'elle s'est recrée à Saint-Germain-en-Laye voilà un peu plus d'un an. Il explique ensuite que la convention signée avec « La Fondation Armée du Salut » est mal rédigée. En réalité, la durée de l'occupation est renouvelable pendant 12 ans alors que, généralement, les conventions conclues pour une durée d'un an sont renouvelables trois ans. En tout cas, Monsieur le Maire pense que chacun est satisfait de cette présence à Saint-Germain-en-Laye.

Madame FRYDMAN demande pourquoi les tarifs se rapportant aux redevances ou loyers dus au titre de l'occupation des biens communaux, ainsi qu'aux tarifs des spectacles et animations sont annexés au compte rendu des administratifs. Font-ils l'objet d'un vote ?

Monsieur le Maire répond qu'il n'y a pas de vote puisque le Conseil Municipal lui a délégué un certain nombre de pouvoirs qu'il exerce sous réserve de lui en rendre compte.

Aucune autre observation n'est formulée.

N° DE DOSSIER : 10 A 01 - BIBLIOTHÈQUE - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GÉNÉRAL DES YVELINES

Monsieur BATTISTELLI commente une illustration. Il rapporte que le Conseil Général des Yvelines a mis en place un dispositif d'aide au fonctionnement des bibliothèques. La subvention est calculée au prorata du budget concernant les achats de livres, les abonnements et les travaux de reliure de l'exercice écoulé, sous condition d'un minimum de dépense de 0,61 € par habitant.

Le taux et le plafonnement sont variables en fonction du nombre d'habitants de la commune. Une majoration pourra être obtenue, sous condition de rémunération d'un personnel de bibliothèque qualifié et selon l'importance de la commune.

Cette subvention est plafonnée à 30 500 € pour une ville de la taille de Saint-Germain-en-Laye qui répond à tous les critères. Monsieur BATTISTELLI précise que l'indicateur retenu par le Conseil Général des Yvelines, à savoir achats de livres, abonnements et travaux de reliure, représente en 2009 une dépense de 3,28 € par habitant. L'indicateur un peu plus large qui, notamment, reprend les CD et DVD représente une dépense qui augmente régulièrement et se situe très nettement au-dessus du minimum fixé par le Conseil Général des Yvelines, soit 4,07 € par habitant. Il indique également que ce chiffre situe la Ville en tête de toutes les villes de taille comparable de l'Île-de-France. Enfin, le dernier critère retenu concerne le personnel qualifié de la bibliothèque qui représente 16,11 € de dépense par habitant.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'attribution de subvention au taux maximal auprès du Conseil Général des Yvelines et signer tous les documents s'y rapportant.

La Commission éducation – culture – sports a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire souligne le succès non seulement de la bibliothèque multimédia avec une augmentation considérable et régulière de la fréquentation, mais également de la bibliothèque George Sand.

Madame RHONÉ souligne le fait que ces deux bibliothèques sont encore récentes et nécessitent un très gros investissement en achat de livres. Aussi, elle demande pourquoi le montant de cette subvention plafonnée depuis 2006 est toujours le même.

Monsieur le Maire répond qu'il répercutera cette demande au Conseil Général des Yvelines.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, l'ensemble des dispositions susmentionnées.

N° DE DOSSIER : 10 A 02 - THÉÂTRE ALEXANDRE DUMAS – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GÉNÉRAL DES YVELINES – EXERCICE 2010

Monsieur BATTISTELLI commente une illustration. Il rapporte qu'en 1996, le Conseil Général des Yvelines avait décidé d'engager une procédure de contractualisation sur objectifs avec l'ensemble des centres d'action culturelle pour constituer un réseau professionnel d'équipements et structurer l'offre culturelle. Des conventions d'objectifs triennales ont été signées en 1999, 2002 et 2005.

A l'automne 2008, une convention financière annuelle de transition a été signée du fait de la restructuration de la Direction de la culture du Conseil Général. Désormais, le Conseil Général des Yvelines souhaite contracter chaque année en fonction de la programmation et de la tarification des équipements culturels. À titre indicatif, le montant de la subvention de fonctionnement pour les années 2008 et 2009 s'élevait à 53 500 €.

Le fonctionnement, la programmation et la tarification du Théâtre Alexandre Dumas répondent aux critères requis par ce partenaire. Cet équipement est un des éléments moteurs de la vie culturelle locale. Il permet une plus grande accessibilité vers un large public, en particulier les jeunes Saint-Germainois.

Pour la saison 2009/2010, 47 spectacles, soit 73 représentations dont 22 représentations scolaires, ont été programmés (en progression par rapport aux 68 représentations dont 16 scolaires de la saison précédente). Le taux de remplissage moyen pour la première partie de saison (octobre-décembre 2009) est de près de 85 % sur 18 représentations. Le taux de couverture moyen des recettes de billetterie sur le coût d'achat des spectacles sur la même période est de 98 %.

Le Théâtre Alexandre Dumas s'engage à coopérer activement à une démarche partenariale en intégrant des actions culturelles initiées par le Conseil Général des Yvelines. Ainsi, le spectacle de danse « Ulysse » dont deux représentations sont programmées en mars 2010, a été retenu par le Conseil Général des Yvelines comme spectacle de son parcours chorégraphique 2010. A cette occasion, une master class pour les professeurs et une rencontre avec les élèves du département seront organisées avec la chorégraphe Josette BAÏZ.

Dans le cadre de la demande de subvention pour l'année 2010, le Théâtre Alexandre Dumas transmettra en avril son rapport d'activité de la saison en cours, ainsi que ses projets pour la saison 2010/2011.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention de fonctionnement au taux maximal auprès du Conseil Général des Yvelines au titre de l'année 2010 et à signer tous les documents s'y rapportant.

La Commission éducation – culture – sports a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, l'ensemble des dispositions susmentionnées.

N° DE DOSSIER : 10 A 03 a - CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL – DEMANDE DE SUBVENTION À L'ETAT (DRAC) POUR L'AIDE AU FONCTIONNEMENT – EXERCICE 2010

Monsieur BATTISTELLI commente une illustration. Il rapporte que les Conservatoires à Rayonnement Départemental (C.R.D.) sont subventionnés par l'Etat à travers les Directions Régionales des Affaires Culturelles (D.R.A.C.) selon des critères fixés par un schéma d'orientation pédagogique applicable dans tous les établissements d'enseignement artistique contrôlés par l'Etat. Ce schéma porte sur le programme pédagogique, la qualité du travail des enseignants, les résultats obtenus et le rayonnement du Conservatoire dans le département.

La Ville demande une subvention auprès de l'Etat pour l'année 2010. À titre indicatif, le montant de la subvention de la DRAC Île-de-France s'élevait à 129 339 € en 2009 pour le C.R.D. Claude Debussy.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention au taux maximal auprès de l'Etat (D.R.A.C.) au titre de l'année 2010 pour le fonctionnement du C.R.D. et à signer tous les documents s'y rapportant.

La Commission éducation – culture – sports a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire pense que ces master classes sont des événements assez positifs.

Monsieur BATTISTELLI précise qu'elles sont mises en œuvre depuis plusieurs années. Cette année, la Ville a en projet d'organiser une master class autour d'un compositeur qui créerait spécialement une œuvre pouvant être jouée par les élèves du CRD.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, l'ensemble des dispositions susmentionnées.

N° DE DOSSIER : 10 A 03 b - CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GÉNÉRAL DES YVELINES POUR L'AIDE AU FONCTIONNEMENT – EXERCICE 2010

Monsieur BATTISTELLI commente une illustration. Il rapporte que le Conseil Général des Yvelines soutient le développement des écoles de musique, de danse et d'art dramatique sous la forme d'une subvention pour l'aide au fonctionnement.

Les conditions de recevabilité des demandes de subvention comprennent notamment la présentation d'un projet pédagogique, la présence d'un directeur et d'une équipe enseignante qualifiée, l'enseignement d'un certain nombre de disciplines et de pratiques collectives instrumentales et vocales, la conformité des locaux destinés à la pratique de la danse.

Le Conservatoire à Rayonnement Départemental (C.R.D.) Claude Debussy est en conformité avec ces critères et déploie en outre une intense activité d'enseignement et de diffusion, avec plus de 70 manifestations ouvertes sur la Ville notamment auprès des seniors et parfois en partenariat avec des associations ou des écoles.

La Ville demande une subvention auprès du Conseil Général des Yvelines pour l'année 2010. À titre indicatif, le montant de la subvention du Conseil Général des Yvelines s'élevait à 71 912 € en 2009 pour le C.R.D. Claude Debussy.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général des Yvelines au titre de l'année 2010 pour le fonctionnement du C.R.D. et à signer tous les documents s'y rapportant.

La Commission éducation – culture – sports a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire ajoute que la Ville dispose désormais de quatre salles de danse entièrement rénovées dont une à l'école Bonnenfant, une à l'école des Ecuyers et deux à la CLEF, pour ne parler que de ces équipements. Il pense que jamais un effort équivalent n'avait été fait pour la danse à Saint-Germain-en-Laye.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, l'ensemble des dispositions susmentionnées.

N° DE DOSSIER : 10 A 03 c - CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GÉNÉRAL DES YVELINES POUR L'ACQUISITION D'INSTRUMENTS – EXERCICE 2010

Monsieur BATTISTELLI commente une illustration. Il rapporte que la Ville sollicite l'aide du Conseil Général des Yvelines pour l'acquisition d'instruments du Conservatoire à Rayonnement Départemental (C.R.D.) dans le cadre de son programme d'aide au développement des écoles de musique.

À titre indicatif, le montant de la subvention du Conseil Général des Yvelines pour l'aide à l'acquisition d'instruments s'élevait à 2 559 € en 2009 (trois clarinettes et un alto pour un total de 10 207 €) ; l'aide à l'acquisition d'instruments couvre 30 % de la dépense H.T..

Ces instruments sont destinés en particulier à la location aux élèves pour une période d'initiation, à des tarifs préférentiels, dans l'attente de leur propre acquisition s'ils se décident à poursuivre. Les recettes annuelles de ces locations sont estimées à environ 500 €.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général des Yvelines au titre de l'année 2010 pour l'acquisition d'instruments et à signer tous les documents s'y rapportant.

La Commission éducation – culture – sports a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire précise que l'acquisition d'instruments concerne entre autres un violoncelle, une clarinette en La, un piano électrique pour atelier jazz, deux petits cors pour prêts débutants + étuis, un amplificateur pour pianos électrique.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, l'ensemble des dispositions susmentionnées.

N° DE DOSSIER : 10 A 03 d - CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GÉNÉRAL DES YVELINES POUR L'AIDE AUX PROJETS – EXERCICE 2010

Monsieur BATTISTELLI commente une illustration. Il rapporte que le Conseil Général des Yvelines accorde une aide financière aux conservatoires pour leurs projets spécifiques de formation, de diffusion et de création. Cette aide aux projets correspond à 30 % du budget engagé, plafonné à 12 000 €.

Pour l'année scolaire 2010-2011, dans le cadre de ses master-classes, le Conservatoire à Rayonnement Départemental (C.R.D.) prévoit l'invitation d'un compositeur et la création de pièces pédagogiques pour les ensembles instrumentaux et vocaux.

La Ville sollicite l'aide du Conseil Général des Yvelines pour l'aide aux projets du C.R.D. dans le cadre de son programme d'aide au développement des écoles de musique.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général des Yvelines au titre de l'aide aux projets 2010-2011 et à signer tous les documents s'y rapportant.

La Commission éducation – culture – sports a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, l'ensemble des dispositions susmentionnées.

N° DE DOSSIER : 10 A 04 - ACTUALISATION DES PÉRIMÈTRES SCOLAIRES

Madame de CIDRAC commente une illustration. Elle rapporte que, selon les chiffres du dernier recensement, la population de la Ville de Saint-Germain-en-Laye est de 43 207 habitants en 2010, s'élevant pour mémoire à 38 423 en 1999.

La population scolaire connaît parallèlement une évolution, avec des différences entre quartiers. La part des moins de 20 ans passe ainsi de 25 % en 1999 à 27 % de la population Saint-Germainoise (recensement 2007), signe d'un rajeunissement de la Ville. Certaines écoles ont des effectifs importants, en augmentation constante, alors que dans d'autres ils se maintiennent difficilement depuis quelques années. Ainsi, les effectifs des écoles maternelles Passy, Ampère et Alsace sont en augmentation alors que ceux des écoles Marcel Aymé et Bois-Joli sont en baisse.

L'école maternelle Bois-Joli qui, à la rentrée scolaire de septembre 2009, a connu une nouvelle fermeture de classe et n'en compte désormais que deux avec moins de cinquante élèves. C'est pourquoi, il est proposé le transfert de ces élèves vers les écoles maternelles Marcel Aymé, Jean Moulin et Bonnenfant dès la prochaine rentrée scolaire.

En effet, l'école maternelle Marcel Aymé sera en capacité d'accueillir une partie des élèves de l'école maternelle Bois-Joli suite aux travaux d'aménagement programmés dans cette école. Les autres élèves de Bois-Joli pourront poursuivre leur scolarité dans les écoles maternelles Jean Moulin et Bonnenfant qui, sans transformation, sont en capacité de les accueillir. Cette proposition, présentée aux parents d'élèves des écoles Bois-Joli et Marcel Aymé dans le cadre du Conseil d'école, a recueilli un avis favorable à l'unanimité.

Ainsi, il est proposé de transférer :

- vers l'école maternelle Marcel Aymé, les élèves provenant des rues suivantes :
 - rue Jean Jaurès,
 - rue des Sources,
 - impasse Sainte-Catherine,
 - rue Saint-Léger,
 - rue des Marais,
 - rue de la Maison verte.

Les élèves poursuivront leur scolarité à partir du cours préparatoire à l'école des Sources.

- vers l'école maternelle Jean Moulin, les élèves provenant des rues suivantes :
 - allée des Noisetiers,
 - rue des Panloups,
 - rue du Panorama,

Ces trois rues sont intégrées dans le périmètre de l'école élémentaire Jean Moulin pour permettre aux élèves de poursuivre leur scolarité dans le même groupe scolaire.

- vers l'école maternelle Bonnenfant, les élèves provenant des rues suivantes :
 - ruelle de Buzot,
 - rue de Bergette.

Ces deux rues sont intégrées dans le périmètre de l'école élémentaire Bonnenfant pour permettre aux élèves de poursuivre leur scolarité dans le même groupe scolaire.

Par ailleurs, il est envisagé, pour des raisons de lisibilité pour les familles, de modifier l'affectation de certaines rues en ne les rattachant qu'à un seul groupe scolaire en supprimant la distinction par numéro pair et impair de l'adresse.

Cette proposition n'aura pas d'incidents notables à court terme, notamment du fait du principe de la poursuite du cycle scolaire dans le même établissement. Par ailleurs, le choix entre les écoles a été fait pour bouleverser le moins possible l'équilibre des effectifs.

Il est proposé d'affecter les rues suivantes à partir de la rentrée scolaire 2010/2011 :

- avenue du Maréchal Foch, affectée au groupe scolaire Alsace/Écuyers,
- rue de Pologne, affectée au groupe scolaire Bonnenfant,
- rue Albert Priolet, affectée au groupe scolaire Ampère,
- rue de Bergette, affectée au groupe scolaire Bonnenfant,
- rue de Fourqueux, affectée au groupe scolaire Schnapper,
- boulevard Victor Hugo, affectée au groupe scolaire Giraud-Teulon,
- rue Léon Désoyer affectée au groupe scolaire Ampère,
- rue de Pontoise affectée au groupe scolaire Alsace/Écuyers,
- rue du Chemin Vert affectée au groupe scolaire Frontenac/Marie Curie.

Conformément à la carte annexée, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les propositions suivantes :

- suppression du périmètre scolaire de l'école maternelle Bois-Joli,
- modification des périmètres des groupes scolaires Marcel Aymé/Les Sources, Jean Moulin et Bonnenfant pour absorber le périmètre de la maternelle Bois-Joli,
- modification de l'affectation de certaines rues en ne les rattachant qu'à un seul groupe scolaire en supprimant la distinction par numéro pair et impair de l'adresse.

La Commission éducation – culture – sports a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire fait observer que ces mouvements qui ont fait l'objet d'une large concertation se traduiront par l'ouverture d'une classe à l'école Marcel Aymé. Néanmoins, cette décision ne peut pas aujourd'hui être annoncée puisqu'elle émane de l'Education nationale et que celle-ci attend le vote du Conseil Municipal pour la mettre en œuvre.

Madame RHONÉ indique que son Groupe est favorable à cette nouvelle carte. Cependant, il constate que les élèves qui habitent rue Albert Priolet seront obligés de traverser cette rue très dangereuse pour rejoindre l'école Ampère. Aussi, son Groupe espère que tous les aménagements nécessaires seront faits pour que la sécurité soit assurée.

Monsieur le Maire rappelle que la rue Albert Priolet dépend de l'Etat puisque nationale. Une réunion est organisée la semaine prochaine pour évoquer son avenir à court terme et, si possible, l'avenir du carrefour du Bel Air. Par conséquent, ces problèmes déjà évoqués le seront à nouveau à cette occasion.

Monsieur PÉRICARD pense que cette clarification sur laquelle son Groupe s'est déjà exprimé en Commission est nécessaire. Il cite l'exemple notamment des Saint-Germainois qui habitent au début de la rue de Pontoise et doivent emmener leurs enfants à l'école Giraud Teulon, ce qui parfois, le matin, peut prendre 20 à 25 minutes. Ainsi, ils n'auront plus à traverser la Ville et ceci est plutôt une bonne chose.

Monsieur LÉVÊQUE demande quels seront l'avenir et le devenir des locaux de la maternelle Bois-Joli.

Ainsi qu'il a déjà eu l'occasion de l'indiquer au Conseil Municipal voilà environ un an et comme signalé dans la programmation pluriannuelle des investissements (PPI), Monsieur le Maire répond que la Ville envisage de créer un équipement de petite enfance qui viendra s'ajouter à celui déjà prévu dans l'ancien hôtel des Comtes d'Auvergne situé 7 rue des Ecuyers.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, l'ensemble des dispositions susmentionnées.

N° DE DOSSIER : 10 A 05 - RÉPARTITION INTERCOMMUNALE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PUBLIQUES ACCUEILLANT DES ENFANTS DE PLUSIEURS COMMUNES - ANNÉE SCOLAIRE 2009/2010

Madame ROCCHETTI rapporte que les écoles publiques de Saint-Germain-en-Laye accueillent des enfants des communes environnantes, tandis que des familles Saint-Germainoises peuvent scolariser leurs enfants dans des écoles publiques à l'extérieur. L'article L 212-8 du code d'éducation prévoit, dans ce cas, un mécanisme de répartition des charges de fonctionnement des écoles entre les communes concernées.

Le principe de l'entente entre les communes est à la base de ce dispositif, puisque la répartition des dépenses de fonctionnement se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence et par application du principe de réciprocité.

Lors d'une réunion des Maires-Adjointes chargés des affaires scolaires des Yvelines qui a eu lieu le 9 décembre 2009, il a été décidé de maintenir le coût forfaitaire au niveau de l'année scolaire 2008/2009.

Dans un souci de cohérence avec les communes voisines, il est proposé de suivre les recommandations arrêtées lors de cette réunion d'harmonisation. Ainsi, la participation financière à verser à la commune d'accueil ou à recevoir de la commune de résidence reste fixée à :

- 973 € pour un élève de niveau maternel,
- 488 € pour un élève de niveau élémentaire.

Pour l'année 2009/2010, les enfants Saint-Germainois scolarisés à l'extérieur (14 villes différentes) se répartissent en :

- 24 élèves en maternelle,
- 72 élèves en élémentaire.

Les enfants « extra-muros » scolarisés à Saint-Germain-en-Laye (29 villes différentes) se répartissent en :

- 30 élèves en maternelle,
- 136 élèves en élémentaire.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les montants ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant.

Les Commissions affaires financières et éducation – culture – sports ont émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire précise que ces mouvements pour les écoles publiques rapportent à la Ville 94 700 € et lui coûtent 59 000 €.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, l'ensemble des dispositions susmentionnées.

N° DE DOSSIER : 10 A 06 - PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITÉ DANS LES ÉCOLES PRIVÉES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION - FIXATION DU TAUX APPLICABLE

Madame TÉA rapporte que la législation impose la participation de la Ville au financement de la scolarité des élèves Saint-Germainois scolarisés dans une école privée sous contrat d'association dans le primaire.

Le code de l'éducation précise que l'évaluation de la participation se fait sur la base d'un coût moyen par élève des écoles publiques de la commune, hors activités périscolaires.

Ce coût est calculé par référence aux dépenses correspondantes de l'enseignement public :

- l'entretien des locaux affectés à l'enseignement,
- les frais de chauffage, d'eau, d'éclairage et de nettoyage des locaux à usage d'enseignement,
- l'entretien et, s'il y a lieu, le remplacement du mobilier scolaire et du matériel collectif d'enseignement n'ayant pas le caractère de biens d'équipement,
- l'achat des registres et imprimés à l'usage des classes,
- la rémunération des agents de service.

1/ Participation pour les écoles élémentaires

La Ville est tenue de participer aux frais de scolarité des élèves résidant sur son territoire et scolarisés dans les écoles élémentaires privées sous contrat d'association situées sur son territoire.

Les écoles actuellement concernées par cette participation sont l'école Saint-Erembert (contrat d'association du 9 mars 1962), l'école Notre-Dame (contrat d'association du 9 décembre 1980) et l'Institut Saint-Thomas de Villeneuve (contrat d'association du 19 septembre 2001).

Il est proposé au Conseil Municipal l'alignement de la participation par élève Saint-Germanois sur le montant de la participation versée par la Ville au titre de la participation aux charges intercommunales de fonctionnement. Elle est fixée à 488 € par élève Saint-Germanois.

2/ Participation pour les écoles maternelles

Une participation facultative est également versée pour les frais de scolarité des élèves Saint-Germanois des écoles maternelles privées sous contrat d'association situées à Saint-Germain-en-Laye. Les écoles actuellement concernées sont l'école Notre-Dame et l'Institut Saint-Thomas de Villeneuve.

Par ailleurs, selon des accords de réciprocité, cette participation est également attribuée pour la scolarité des élèves Saint-Germanois scolarisés dans les écoles privées sous contrat d'association situées en dehors de la commune.

La participation de la Ville aux frais de scolarité est fixée à :

- 117 € pour un élève Saint-Germanois d'école maternelle,
- 233 € pour un élève Saint-Germanois d'école élémentaire.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les montants des participations par élève indiqués ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant.

Les Commissions affaires financières et éducation – culture – sports ont émis un avis favorable à la majorité.

Compte tenu de cet avis, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à un vote par division. Il sait que traditionnellement, la participation pour les écoles élémentaires étant obligatoire, celle pour les écoles maternelles étant facultative, il y a lieu de procéder à deux votes.

Il met aux voix la participation pour les écoles élémentaires.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, l'ensemble des dispositions relatives à la participation pour les écoles élémentaires.

Monsieur le Maire met aux voix la participation pour les écoles maternelles.

Le Conseil Municipal adopte, à la majorité, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD votant contre, Madame LEGRAND s'abstenant, l'ensemble des dispositions relatives à la participation pour les écoles maternelles.

N° DE DOSSIER : 10 A 07 - ACQUISITION DE DÉLAISSÉS DE VOIRIE À LA SEMAGER

Monsieur LEBRAY commente une illustration. Il rapporte que, dans le cadre de la liquidation des terrains dont la SEMAGER est encore propriétaire, le Conseil d'Administration de la Société d'économie mixte d'aménagement de Saint-Germain-en-Laye (SEMAGER) se prononcera prochainement sur la rétrocession à la Ville de Saint-Germain-en-Laye des parcelles figurant en annexe du rapport distribué.

Ces terrains, d'une superficie de 2,5 ha, ont été utilisés pour des élargissements de voies, la création de voies publiques et d'espaces verts. Ils représentent donc pour la Ville des charges sans contrepartie et n'ont pour la SEMAGER aucune valeur marchande. Par ailleurs, ils ne peuvent être aliénés isolément. Pour l'ensemble de ces raisons, il est envisagé de les acquérir à l'euro symbolique, conformément à l'avis de France Domaine.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'acquisition à l'euro symbolique, conformément à l'avis de France Domaine, des parcelles figurant en annexe, sous réserve de l'accord du Conseil d'Administration de la SEMAGER qui se prononcera prochainement sur cette cession,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération

La Commission travaux – urbanisme – environnement a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire précise que les terrains dont la SEMAGER sera toujours propriétaire à l'issue de ces cessions, si le Conseil Municipal en est d'accord, sont les 5 baux emphytéotiques qui ont permis notamment l'édification des bâtiments qui abritent l'association « Les Chemins de l'Eveil » et les résidences de la S.A. d'H.L.M. « Immobilière 3F », la parcelle sur laquelle est installée la SOCCRAM et un petit morceau de terrain enclavé, inconstructible situé à côté de la place Georges Pompidou. Par conséquent, la liquidation des terrains et des opérations sera complètement terminée lorsque ces derniers dossiers viendront devant le Conseil Municipal. Il restera, le moment venu, à déterminer l'avenir de la SEMAGER. Cette question sera évidemment soumise à son Conseil d'administration, mais comme chacun le sait pour en avoir discuté voilà peu de temps, cet avenir reste ouvert.

Monsieur FRUCHARD indique que son Groupe est favorable à cette délibération. Cependant, alors que beaucoup de parcelles sont effectivement des délaissés de petites surfaces et sur des voies, il demande si France Domaine a expliqué son évaluation à l'euro symbolique pour les parcelles plus importantes qui comptent 2 000 m², 3 000 m² et 14 000 m², alors qu'il ne s'agit pas de voie.

Monsieur le Maire invite Monsieur FRUCHARD à regarder la carte projetée pour voir qu'il s'agit en réalité de parcelles qui servent d'espaces entre deux groupes de résidences H.L.M. et ne peuvent avoir aucun usage. En revanche, ceci n'est pas le cas de la parcelle sur laquelle est installée la SOCCRAM et dont le sort ne peut pas être réglé aujourd'hui, puisqu'il s'agit d'une délégation de service public.

Monsieur PÉRICARD pense que ce sera l'occasion effectivement, lors du prochain Conseil d'administration de la SEMAGER, d'envisager l'avenir de cette société. Il évoque deux possibilités qui sont, soit sa liquidation amiable, soit sa revitalisation dans le cadre d'autres opérations. Ainsi qu'il l'a déjà dit, Monsieur PÉRICARD pense que les sociétés d'économie mixte sont des véhicules parfois assez utiles pour des opérations d'aménagement. Par conséquent, il ne sait pas si la religion de Monsieur le Maire est faite, en tout cas, sur le devenir de la SEMAGER, mais pense que cette piste doit être explorée.

Monsieur le Maire constate que Monsieur PÉRICARD l'a rejoint sur cette position et s'en réjouit.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, l'ensemble des dispositions susmentionnées.

N° DE DOSSIER : 10 A 08 - ACQUISITION D'UN LOCAL COMMERCIAL PLACE DES COTEAUX DU BEL AIR

Monsieur STUCKERT commente une illustration. Il rapporte que, pour la réalisation du projet de réaménagement de la place des coteaux du Bel Air, la Ville doit acquérir l'ensemble des commerces situés sur la dalle. Elle a pris pour cela contact avec chacun des propriétaires et exploitants des commerces restant en activité sur la place.

Parmi eux, les propriétaires du lot n° 1046 d'une superficie de 34 m², Monsieur et Madame Paul Louis ROUX, propriétaires des murs du salon de coiffure initial (avant extension sur le local de l'ancien fleuriste), ont reçu de la Ville une proposition d'achat de 33 660 € sur la base de l'avis de France Domaine.

Au cours des négociations, Monsieur et Madame Paul Louis ROUX ont fait valoir la situation particulière de leur bien au regard de la position du commerce sur la place, de son ancienneté et de sa participation à l'animation et à la vie du quartier.

Par courrier en date du 13 janvier 2010, Monsieur et Madame Paul Louis ROUX ont donné leur accord pour la cession de leur local à la Ville pour la somme de 36 000 €.

Afin de mener à bien l'opération du réaménagement de la place des coteaux du Bel Air dans des délais raisonnables, il est proposé au Conseil Municipal d'accepter l'acquisition du bien appartenant à Monsieur et Madame Paul Louis ROUX au prix de 36 000 € et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette transaction, notamment les actes notariés à intervenir.

Les Commissions affaires financières et travaux – urbanisme – environnement ont émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de l'avant dernière cession. La dernière, pour laquelle il est aujourd'hui un peu plus optimiste, concerne la boutique occupée par un restaurant turc dans des conditions qui, à son avis, ne devraient pas l'amener à se maintenir.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, l'ensemble des dispositions susmentionnées.

N° DE DOSSIER : 10 A 09 - CONTRAT TRIENNAL DE RÉSEAUX VERTS - DEMANDES DE SUBVENTIONS AU CONSEIL RÉGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE ET AU CONSEIL GÉNÉRAL DES YVELINES

Monsieur ROUSSEAU commente une illustration. Il rapporte que la Ville de Saint-Germain-en-Laye a réalisé plusieurs aménagements cyclables depuis 1997 dont une boucle en forêt et un réseau en ville de 10 km (pistes et bandes cyclables, axes partagés).

Pour faciliter les déplacements des habitants de Saint-Germain-en-Laye et tenir compte des nécessités des actions en faveur du développement durable, l'une des principales actions menées par la Ville est l'application d'une politique dite de « circulations douces ». L'encouragement de la pratique du vélo notamment représente un enjeu important à l'échelle de la Ville car de nombreux déplacements se font sur de courtes distances.

Un groupe de travail interne a été mis en place en mai 2008 afin d'élaborer un schéma directeur décrivant les grands principes et orientations sur la base desquels pourra évoluer le réseau cyclable actuel. Ce schéma directeur fait l'objet actuellement d'une concertation avec des associations et usagers.

Les principales orientations de ce schéma directeur reposent sur les quatre points suivants :

- assurer un partage sécurisé de l'espace public entre tous les usagers (piétons, vélos, véhicules motorisés) en développant le plus possible un réseau continu et cohérent sur l'ensemble de la Ville,
- relier les pôles de centralité ou générateurs de flux cycliste (mairies, écoles, hôpital, gares, commerces, équipements sportifs...),
- améliorer et développer la signalétique en la rendant homogène et lisible sur l'ensemble du réseau cyclable,
- favoriser les échanges intercommunaux par la création de liaisons douces sécurisées.

En s'appuyant fortement sur ces grandes orientations, trois projets ont été choisis pour leur aptitude à prolonger de manière cohérente et pratique le réseau déjà existant, mais aussi à faciliter les liaisons entre les versants sud et nord. Ces trois projets composent le contrat triennal de réseaux verts subventionnable auprès du Conseil Régional d'Île-de-France et du Conseil Général des Yvelines. Ils seront complétés par d'autres actions réparties sur l'ensemble du territoire communal.

Les deux premiers projets : la rue du Président Roosevelt prolongée par la rue Léon Désoyer sont des axes structurants de la Ville, à fort trafic routier, reliant l'est à l'ouest.

Depuis le carrefour du Bel Air, la rue du Président Roosevelt constitue l'une des principales entrées de la Ville, mais aussi l'un des seuls points d'accroche avec le versant sud par la passerelle du Viaduc.

Le troisième projet est l'aménagement d'une piste cyclable sur une partie de l'avenue du Maréchal Foch dans le prolongement de la piste cyclable créée en 2009 sur la rue Pereire/Mermoz, afin de faciliter les flux cyclistes vers le centre-ville et le RER. C'est aussi, un maillon important qui se raccroche à la piste cyclable existante venant de Poissy et permet un accès au stade municipal Georges Lefèvre en passant par la forêt.

Le planning de travaux et coûts financiers associés est le suivant :

- en 2010 : aménagement de la rue du Président Roosevelt : aménagement d'une piste cyclable sur 372 ml

	Montant H.T.	Montant T.T.C.
Coût de l'opération	919 732, 44 euros	1 100 000 euros
Part de la piste vélo dans l'opération	125 418, 06 euros	150 000 euros

- en 2011 : aménagement de la rue Léon Désoyer : aménagement d'une piste cyclable sur 208 ml

	Montant H.T.	Montant T.T.C.
Coût de l'opération	501 672, 24 euros	600 000 euros
Part de la piste vélo dans l'opération	58 528, 42 euros	70 000 euros

- en 2012 : aménagement d'une piste cyclable sur l'avenue du Maréchal Foch sur 365 ml

	Montant H.T.	Montant T.T.C.
Coût de l'opération	(en attente d'un plan de géomètre)	
Part de la piste vélo dans l'opération	100 334, 44 euros	120 000 euros

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention au taux le plus élevé pour la réalisation de ces projets auprès du Conseil Régional d'Île-de-France et du Conseil Général des Yvelines pour ces opérations et signer tous les documents s'y rapportant.

Les Commissions affaires financières et travaux – urbanisme – environnement ont émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit là de projets lourds non encore aujourd'hui complètement ficelés qui doivent faire l'objet de mises au point sur lesquelles la concertation a déjà été engagée. Il s'agit seulement pour la Ville de prendre date vis-à-vis des organismes subventionneurs et s'assurer que ces dossiers sont dans la conformité de leur cahier des charges.

Monsieur FRUCHARD indique que son Groupe est favorable avec le principe de ces aménagements, aux projets retenus qui respectent toutes les normes de sécurité aussi bien pour les piétons que les cyclistes, notamment en ce qui concerne la largeur des pistes. Toutefois, il s'interroge sur l'orientation au-delà de ces trois projets. Sur les 945 ml d'aménagement que totalisent ceux-ci, 208 viendront réduire les 2 km environ de bandes cyclables existantes dans la ville.

Il signale qu'un audit de ces bandes cyclables a été fait en 2008/2009, lequel a démontré que celle-ci n'était pas aux normes en terme de largeur, comme dans beaucoup de villes d'ailleurs. Or, depuis cette date, la bande de la rue du Maréchal Lyautey a été revue sur une longueur de 200 ml, soit un total de 400 ml qui, sur ce mandat, ont été remis aux normes. Par conséquent, il s'interroge sur les 1 680 ml de bandes restantes. Alors que certains projets ont déjà été mentionnés au Comité « Vélo » pour corriger ces bandes trop étroites, Monsieur FRUCHARD souhaite connaître l'orientation que compte donner Monsieur le Maire au reste de son mandat concernant ces bandes cyclables.

Monsieur le Maire estime que le reste du mandat est quand même la partie la plus importante à venir. Il ne discutera pas avec Monsieur FRUCHARD de la valeur juridique de ces normes. Depuis que celui-ci a soulevé ce problème, la Municipalité s'est interrogée et il semblerait que celles-ci soient indicatives. L'essentiel est que le réseau soit le plus efficace et le plus sûr possible. Enfin, l'ayant d'ailleurs souligné lors des Commissions réunies voilà un peu plus d'une semaine, Monsieur le Maire indique que la Ville respectera ces normes chaque fois qu'elle le pourra.

Monsieur PÉRICARD indique que son Groupe est bien évidemment favorable à cette mesure créant de véritables pistes cyclables sécurisées trop peu nombreuses dans la Ville, qui consiste à aménager 945 ml sur trois ans, soit 315 ml par an. Néanmoins, il signale avoir été surpris, lors de la présentation un peu plus détaillée de ce projet faite par Monsieur ROUSSEAU en Commissions réunies, par la faiblesse dans cet engagement. Certes, cet effort a le mérite d'exister, mais le manque d'ambition au regard des engagements énoncés, à savoir promouvoir la pratique du vélo et privilégier les circulations douces dans la Ville, est aussi souligné. En effet, Monsieur PÉRICARD estime non seulement que le maillage sud-nord est vital et mailler la passerelle à l'axe Roosevelt / Désoyer avec son franchissement délicat du carrefour du Bel Air est indispensable, mais aussi qu'il faut penser au maillage sud-sud. Il reconnaît que le canton sud n'est pas aidé par sa topographie, mais trouve dommage que des axes, notamment boulevard de la Paix, ne soient repris que partiellement dans le schéma directeur du réseau cyclable. Enfin, il demande si la poursuite de ce projet, en tout cas le prolongement de la rue Saint-Fiacre vers la rue de la Justice pour retrouver le maillage existant au niveau de la route de Saint-Nom-la-Bretèche et de Fourqueux, est prévue.

Monsieur le Maire signale qu'il n'a jamais été dit, et ne sait pas quel esprit a imaginé qu'on aurait pu le penser, que ceci résumait l'ambition de la Municipalité en matière de réseau vélos. Par conséquent, il ne peut pas imaginer que ce propos ait été sérieusement pensé. Monsieur le Maire explique que la présente délibération vise, au sein du schéma directeur, des opérations spécifiques éligibles à des subventions pour lesquelles il est important de prendre date dès maintenant. Pour le reste, le schéma directeur a été présenté dans ses grandes lignes et ne fait pas l'objet de ce vote car il n'est pas, en temps que tel, de la compétence du Conseil Municipal. Ce schéma directeur est en cours d'évolution et la ligne évoquée effectivement est une des pistes que la Municipalité travaille pour se rapprocher notamment de Fourqueux en pensant à la future intercommunalité. Trois opérations ont été extraites du schéma directeur parce qu'elles sont fortes, structurantes et rentrent parfaitement dans le cahier des charges des subventionneurs. Par conséquent, ceci n'est qu'un noyau, mais un noyau dur autour duquel viendront se greffer bien d'autres projets vélos. Monsieur le Maire signale également qu'on ne peut pas évoquer les futures réalisations sans en connaître le coût ni le degré de priorité.

Enfin, il souligne le fait que le schéma directeur doit notamment se poursuivre avec les communes voisines qui également y tiennent beaucoup. Ceci permettra ainsi à la Ville d'afficher une vraie ambition en matière de vélos au-delà de ces trois opérations.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, l'ensemble des dispositions susmentionnées.

Monsieur le Maire remercie le Conseil Municipal de ce vote. Il pense qu'effectivement la mise en place d'un vrai réseau vélos sécurisé, cohérent, notamment avec les communes voisines, est un enjeu très important pour les prochaines années.

N° DE DOSSIER : 10 A 10 - INDEMNISATION DES STAGIAIRES

Madame GOMMIER rapporte que la Ville accueille régulièrement des stagiaires dans le cadre de leur cursus scolaire.

En 2004, elle a souhaité être novatrice et a obtenu la possibilité d'octroyer une gratification à certains de ces stagiaires afin de prendre en compte, d'une part, leur durée de présence et, d'autre part, la qualité du travail accompli.

Cette gratification est fixée à un montant maximum de 30 % du SMIC (soit au 1^{er} janvier 2010, 403,13 € brut) et varie en fonction du niveau d'étude.

Seuls les stages longs d'un niveau supérieur (bac + 4) ont fait matériellement, à ce jour, l'objet d'une gratification.

Le décret n° 2009-885 du 21 juillet 2009 relatif aux modalités d'accueil des étudiants de l'enseignement supérieur en stage dans les administrations et établissements publics de l'Etat ne présentant pas un caractère industriel et commercial vient désormais réglementer l'accueil des stagiaires.

Il aligne les modalités d'accueil des étudiants stagiaires dans la fonction publique de l'Etat sur celles applicables dans le secteur privé en application de la loi du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances.

Il prévoit notamment que les stages de plus de deux mois et dont la durée de présence effective sera de 40 jours minimums devront faire l'objet d'une gratification qui, faute d'accord plus favorable, correspondra à 12,5 % du plafond horaire de la sécurité sociale, soit 417,09 € brut par mois.

Des accords peuvent également être conclus pour faciliter l'accès au restaurant de la collectivité ou bien prendre en charge partiellement les frais de transport.

La durée maximum de stage ne pourra en outre excéder 6 mois.

La Ville permet d'ores et déjà aux stagiaires de longue durée d'accéder au restaurant de l'hôpital.

Par assimilation, la Ville de Saint Germain en Laye a décidé de transposer les dispositions prévues par le décret de 2009 et :

- 1- d'appliquer la gratification de 12,5 % du plafond horaire de la sécurité sociale comme base de gratification pour les stages de plus de 2 mois à partir du niveau du baccalauréat.
- 2- de prévoir en fonction de la valeur du travail rendu une part variable qui permettra une rémunération globale pouvant atteindre 50 % du SMIC, soit environ 671 € brut.

Pour les autres stages, les conditions prévues par la délibération du Conseil Municipal du 8 avril 2004 seront maintenues.

Cette proposition a été parallèlement soumise au Comité technique paritaire qui a émis un avis favorable lors de sa séance du 9 décembre 2009.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les modifications ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

La Commission affaires financières a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, l'ensemble des dispositions susmentionnées.

N° DE DOSSIER : 10 A 11 - BUDGETS PRIMITIFS VILLE – ASSAINISSEMENT – SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE - EXERCICE 2010

Monsieur le Maire ne reviendra pas sur ce qui a été dit lors du débat d'orientation budgétaire. Il pense que le Conseil Municipal a eu là une discussion assez longue et fournie qui a permis à chacun d'exprimer son opinion sur les orientations qu'il convenait de donner au budget de la Ville. Monsieur le Maire fera donc une présentation très succincte.

Il souligne que le présent projet de budget est présenté dans un contexte plus assuré que celui de l'année dernière mais un contexte qui, en même temps, reste certainement encore plus dominé par la nécessité de maîtriser les finances publiques, nécessité pour laquelle Monsieur le Premier Ministre vient d'annoncer un effort sans précédent de l'Etat. Monsieur le Maire rappelle que celui-ci a déclaré, ce qui est évidemment bien normal, que les collectivités territoriales devraient participer à cet effort et que l'Etat envisage d'ores et déjà de réduire leurs marges de manœuvre. Monsieur le Maire indique que la Ville n'a pas attendu cette prise de conscience et maîtrise avec constance et rigueur ses dépenses de fonctionnement depuis plus de 10 ans. Elle peut ainsi dégager un autofinancement important qui lui a permis ces dernières années d'engager un programme d'investissement sans précédent par son ampleur. Stabilité fiscale, constance dans la qualité de la gestion, volontarisme pour préparer l'avenir conformément au programme de la Majorité municipale sont ainsi les caractéristiques de ce projet 2010 que Monsieur SOLIGNAC va maintenant présenter dans son détail.

Monsieur SOLIGNAC commente quelques diapositives. Il présente les grandes lignes du budget primitif 2010, à savoir l'équilibre du budget, les sections de fonctionnement et d'investissement par chapitre, la prise en compte du développement durable, enfin l'évolution de la dette.

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 56,6 M€, l'équilibre étant trouvé au niveau d'une écriture d'ordre. L'augmentation représente une hausse de 2,3 % pour les recettes et 2,4 % pour les dépenses. La section d'investissement présente un montant total de 25,1 M€ en dépenses, dont 17,1 M€ de dépenses d'équipement, niveau encore jamais atteint. Le total du budget s'élève donc à un peu plus de 81,5 M€, écritures d'ordre incluses.

Monsieur SOLIGNAC attire également l'attention du Conseil Municipal pour indiquer que Saint-Germain-en-Laye est passé officiellement à 43 200 habitants contre 41 200 habitants l'année précédente. Les ratios ont donc légèrement évolué puisque la Ville enregistre 3 000 habitants de plus au moins d'après les populations INSEE.

Il présente ensuite l'autofinancement de la section de fonctionnement en recettes et en dépenses, ainsi que son évolution sur quatre ans. Ainsi, l'écart dégagé entre les recettes et les dépenses appelé l'épargne de gestion est de respectivement 6,8, 6,7 et 6,6 M€. L'épargne brute obtenue à partir de l'épargne de gestion en tenant compte des intérêts financiers est quasiment stable depuis quatre ans et représente 6 M€. Pour information, l'épargne nette que l'on obtient en diminuant le montant dû en capital et correspondant à l'annuité représente 2,2 M€ en 2007, 2,1 M€ en 2008, 2 M€ en 2009 et 2,7 M€ en 2010. Les soldes intermédiaires de gestion se terminent par les mouvements en capitaux en besoin d'emprunt et en remboursement. Monsieur SOLIGNAC rappelle que le besoin d'emprunt en 2007 était inexistant et que le remboursement en capital correspond à ce que la Ville rembourse année après année. Par conséquent, le fait que le remboursement en capital soit supérieur au besoin d'emprunt signifie qu'il s'agit d'un léger désendettement, tout au moins pour 2010 puisqu'il est de l'ordre de 0,8 M€. Pour mémoire, il rappelle le très léger désendettement prévu au budget primitif 2009 et les décisions modificatives fort importantes liées notamment aux acquisitions foncières.

Monsieur SOLIGNAC propose maintenant de présenter la section de fonctionnement par chapitre. Le total des dépenses s'accroît de 2,4 %, soit 1,2 M€. Les charges à caractère général représentent une augmentation de 3,1 %. Les charges de personnel, + 2,2 %, correspondent à la prise en compte de l'augmentation du SMIC, aux répercussions sur les tranches basses de salaires de la collectivité et à l'augmentation du point d'indice comme le GVT. Cette augmentation prend également en compte le recrutement de deux ASVP et de deux ingénieurs. Les autres charges de gestion courante sont en décroissance de 3,8 %. Il s'agit de l'achèvement du programme de réhabilitation des immeubles du Bel Air pour lequel la Ville a versé une subvention, soit 200 000 € durant cinq ans. Les charges financières sont en légère décroissance puisque les taux d'intérêts actuellement sont un peu plus faibles et que le prêt contracté dernièrement est encore dans sa phase de mobilisation. Les charges exceptionnelles sont en hausse de 19 %. Il s'agit notamment des indemnités faisant suite aux cessations d'activités des commerces de la place des coteaux du Bel Air, ces demandes ne figurant pas au budget primitif 2009 mais au budget supplémentaire, d'où cet accroissement non négligeable.

S'agissant des charges à caractère général, l'augmentation d'environ 540 000 € correspond pour une part importante aux frais liés à la restauration scolaire, aux centres de loisirs et à l'accueil de la petite enfance. La voirie voit également un complément important en dépenses de fonctionnement. Il s'agit d'un abondement récent suite aux intempéries entraînant quelques dégâts et des besoins d'acquisitions, comme le sel. Les ordures ménagères, de manière générale, augmentent de 105 000 € se répartissant comme suit : 45 000 € pour l'enlèvement, 46 000 € pour le traitement, 13 000 € pour les locations de bacs. Le développement économique est en accroissement dû non seulement à la prise en charge en année pleine d'un agent mais aussi à la pérennisation des rencontres économiques de Saint-Germain-en-Laye. Les subventions aux associations, soit + 84 000 €, concernent notamment l'association C'est Notre Histoire, 70 000 €, et le CCAS, 30 000 €.

Présentée de manière graphique, l'évolution de la part de chaque type de dépenses en pourcentage est quasiment stable par rapport à 2009. Monsieur SOLIGNAC intervient notamment sur les charges de personnel qui représentent une part importante, soit 52,8 %, et en profite pour indiquer que la moyenne française pour la strate comparable est de 56,9 %. Les charges financières, quant à elles, représentent 1,3 % des dépenses, la moyenne nationale étant de 3,6 %.

Il présente ensuite les recettes de fonctionnement, en hausse de 2,1 %. Les produits de services s'accroissent de 3,1 %, soit 280 000 €, dû à l'accroissement de la fréquentation à la restauration scolaire et aux centres de loisirs, ainsi qu'aux redevances sur les marchés et terrasses. Monsieur SOLIGNAC évoque également les impôts et taxes et en profite pour signaler la constance des taux. Les impôts et taxes progressent de 1,8 % par rapport à l'année précédente, alors que la Ville n'a envisagé dans ce budget que la revalorisation de la loi de finances, soit 1,2 %. Il explique que l'effet SIAAP, c'est-à-dire l'accroissement fort important des bases sur les taxes foncières, rencontré l'année précédente uniquement au cours du budget supplémentaire, apparaît cette année au budget primitif. En contrepartie, le budget prévoit aussi dès aujourd'hui le montant des droits de mutation à hauteur de 1,5 M€, alors qu'il était de 2 M€ l'an dernier, ce montant ayant été réduit de 500 000 € uniquement lors du budget supplémentaire. Là aussi, la Ville a anticipé ces deux phénomènes parce que le budget est voté mi février et non pas fin décembre. Les dotations et subventions sont en accroissement de 2,9 %. La dotation globale de fonctionnement (DGF) s'accroît effectivement de 0,6 %, mais a été rebasée par rapport à l'augmentation du nombre d'habitants. Monsieur SOLIGNAC en profite pour rappeler que la Ville percevra aussi de la part de l'Etat une recette pour les passeports biométriques, soit 21 000 €. Les autres produits de gestion courante avec les redevances des parkings sont quasiment stables.

Présentée de manière graphique, l'évolution de la part de chaque type de recettes est quasiment stable par rapport à l'année 2009. Il précise notamment que les impôts et taxes se situent à 50,9 % à Saint-Germain-en-Laye, la moyenne nationale étant de 60 % pour les villes de même strate. Ce pourcentage résulte du fait que le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal est particulièrement faible à Saint-Germain-en-Laye. Ceci signifie que la Ville n'abuse pas des taux d'imposition et que la fiscalité est plutôt légère. Le coefficient de mobilisation est de 64 %, la moyenne nationale étant de 115 %.

Monsieur SOLIGNAC propose d'examiner la section d'investissement. Pour mémoire, les dépenses représentaient en 2007, 10,7 M€, en 2008, 12,4 M€, en 2009, 13,1 M€ et représentent en 2010 17,1 M€, soit + 30 % entre les deux dernières années. Il ne revient pas sur le fait que la Ville a l'an dernier, notamment en raison du plan de relance, accru sensiblement l'investissement. Ces dépenses intègrent notamment l'opération de la Maison Verte à hauteur de 1 M€ avec principalement l'élargissement et la rénovation des rues Saint-Léger et des Lavandières, mais aussi de la mise en scène du Ru de Buzot, la surcharge foncière pour les opérations de logements rue Saint-Léger, opération dite du Ru de Buzot, le pôle plan de déplacements urbains (PDU) à hauteur de 2,2 M€. Elles concernent également les travaux de restructuration de l'ancien hôtel des Comtes d'Auvergne pour la création d'un nouvel établissement de petite enfance, la réalisation du nouveau gymnase, notamment les frais d'études et la préparation du dossier de consultation des entreprises, les phases préalables au réaménagement de la place des coteaux du Bel Air à hauteur de 0,9 M€, la deuxième phase de l'opération de la rampe des Grottes pour un montant non négligeable, d'autant plus que la Ville à ce stade est impliquée à 100 % alors qu'une partie en 2009 était prise en charge par les propriétaires riverains, enfin, les frais d'études liés au projet de construction d'une nouvelle déchetterie.

Les dépenses d'investissement hors opérations correspondent aux frais d'études à hauteur d'environ 400 000 €, comme l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la « Réserve Pereire » ou le chauffage, aux acquisitions de matériel et de biens immobiliers avec une acquisition fort importante qui est celle des terrains de la « Réserve Pereire » à Réseau Ferré de France à hauteur de 1,349 M€.

Enfin, des travaux divers sont également prévus à hauteur de 7,8 M€. Ils concernent l'école Marcel Aymé, les locaux de la maternelle du Bois Joli, la voirie, notamment la rue du Président Roosevelt dont la réalisation d'une piste cyclable, l'éclairage, le parking deux roues place du Château, enfin des travaux de voirie exceptionnels.

Les recettes d'investissement concernent le virement de la section de fonctionnement, le fonds de compensation de la TVA (FCTVA), les subventions du Conseil Général des Yvelines et du syndicat des transports d'Île-de-France (STIF) avec notamment celle liée au PDU, les cessions intégrant notamment les 5 M€ liés à l'opération de la Maison Verte et à l'échelonnement de paiement de la cession de cet important terrain, l'emprunt à hauteur de 2,5 M€.

Monsieur SOLIGNAC indique que ce budget prend en compte le développement durable sous différents aspects. Il évoque le bilan carbone sur lequel il ne reviendra pas puisque rappelé récemment. Néanmoins, Monsieur SOLIGNAC intervient sur la consommation de papier qui représentait 28 kilos par agent, pour signaler qu'une économie non négligeable a été réalisée au niveau du budget notamment, en ne diffusant qu'un nombre un peu plus restreint de documents budgétaires. Aussi, il remercie le Conseil Municipal de dire que, finalement, les documents distribués sur papier sont suffisants pour la lecture et la compréhension de tous. Monsieur SOLIGNAC évoque ensuite le schéma directeur vélo et les montants cités dans une précédente délibération liés à la prise en compte des pistes cyclables, le parking deux roues, le repas bio pour la restauration scolaire, le budget d'assainissement, la gestion des déchets à hauteur d'un peu plus de 4 M€, les consommations en chauffage des bâtiments communaux en très légère décroissance.

Monsieur SOLIGNAC présente l'évolution de la dette sur plusieurs années. Il rappelle que la dette est à peu près stable jusqu'en 2005, puis en forte décroissance en 2007. Ainsi, la dette à fin 2009 est de 23,013 M€, le prévisionnel 2010 pouvant être estimé à 25 M€ avec notamment les reports, puisque tous les emprunts ne sont pas forcément contractés au 31 décembre.

Les Commissions affaires financières, travaux – urbanisme – environnement et éducation – culture – sports ont émis un avis favorable à la majorité.

La Commission affaires sociales a émis un avis favorable à l'unanimité.

S'agissant du budget d'assainissement, les sections de fonctionnement et d'investissement représentent respectivement 230 000 € et 350 000 €. Monsieur SOLIGNAC évoque notamment les travaux portant sur le collecteur boulevard Kennedy.

Les Commissions affaires financières, travaux – urbanisme – environnement, éducation – culture – sports et affaires sociales ont émis un avis favorable à l'unanimité.

Enfin, le budget du service de soins infirmiers à domicile s'inscrit dans la continuité et est composé en recettes quasi exclusivement d'une subvention de la direction départementale des affaires sanitaires et sociales.

Les Commissions affaires financières, travaux – urbanisme – environnement et éducation – culture – sports ont émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose l'ouverture d'un débat.

Monsieur BLANC indique que l'examen de ce budget primitif vient effectivement dans le prolongement du débat d'orientation budgétaire qui s'est déroulé le 17 décembre dernier. En préambule et comme il l'avait fait à cette occasion, il voudrait saluer la qualité du rapport de présentation réalisé par la Direction des finances.

Sur ce budget primitif, comme sur le débat d'orientation budgétaire, son Groupe poursuivra son devoir d'objectivité et en soulignera à la fois les points qu'il juge positifs et ce qui lui paraît être aujourd'hui soit insuffisant, soit encore poser question.

Monsieur BLANC comme tout d'abord par quelques observations d'ordre général sur les grands équilibres. En effet, Monsieur SOLIGNAC l'a souligné ainsi que Monsieur le Maire, son Groupe constate une maîtrise dans son semble très bonne des dépenses de fonctionnement et des recettes toujours en progression malgré la conjoncture. La capacité d'autofinancement se maintient à un bon niveau, de l'ordre de 6 M€, malgré les incertitudes sur la taxe professionnelle, les droits de mutation à la baisse et une DGF en progression de 0,6 % qui ne couvre pas l'inflation. C'est ainsi que l'épargne nette dégagée est de 2,7 M€, soit un peu moins de 5 % du budget de fonctionnement. Surtout, et ce qui est intéressant dans ce budget primitif, c'est que la tendance constatée sur les exercices précédents qui visaient à consacrer de manière trop prudentielle, en tout cas telle était l'approche de son Groupe, l'effort financier de maîtrise des dépenses de fonctionnement au désendettement ne paraît plus totalement à l'ordre du jour. Ce fut un handicap pour la Ville et il se félicite aujourd'hui que l'on sorte peu à peu de cette logique trop marquée de désendettement par l'épargne dégagée en lieu et place de l'investissement. Sur le fonctionnement, Monsieur BLANC note néanmoins une tendance à une augmentation de 8 % sur les coûts des services, alors que les produits eux n'augmentent que de 3,1 %.

Il intervient ensuite sur le niveau des dépenses d'équipement. Ainsi que Monsieur SOLIGNAC l'a rappelé, ce niveau est en hausse très sensible puisque situé à 17 M€, soit + 30 % par rapport à 2007. Son Groupe salue cet effort qui correspond à une demande récurrente de sa part. Pour autant, si on compare cet effort d'équipement à la moyenne constatée de la strate des villes de même niveau, il se situe toujours en dessous en ce qui concerne la dépense d'équipement brute par habitant, puisque celle-ci représente 397 € par habitant contre 408 € pour la strate, voire 420 € selon les statistiques de la Direction générale des collectivités locales (DGCL), soit entre 10 et 20 € de moins par habitant. L'effort d'investissement est donc réel, mais toujours légèrement en deçà du potentiel de la Ville. D'ailleurs le ratio dépenses réelles de fonctionnement + remboursement de la dette rapporté aux recettes réelles de fonctionnement témoigne du relatif sous-emploi du potentiel d'investissement de la Ville en même temps qu'il souligne la qualité trop prudentielle encore à son sens de la gestion. On peut aller un peu plus loin dans les investissements, surtout avec les taux constatés aujourd'hui. Monsieur BLANC tient à souligner qu'on sort néanmoins d'une période longue où en choisissant de limiter au minimum le recours à l'emprunt, le financement des équipements lourds n'a pu être que ponctuel et relativement limité. S'agissant du coefficient de mobilisation du potentiel fiscal, il rejoint les propos de Monsieur SOLIGNAC disant que la politique fiscale de la Ville est « légère ». Il réitérera ses propos évoqués lors de l'examen du débat d'orientation budgétaire, à savoir que, malgré la limitation des dépenses de fonctionnement, la fiscalité ne finance qu'un tiers des dépenses de fonctionnement et tout nouvel effort d'équipement ou programme d'investissement orienté développement durable ne pourra faire l'économie, le moment venu et selon la conjoncture, d'une réflexion sur la fiscalité locale.

De manière un peu plus précise après ces quelques observations sur les grands équilibres, Monsieur BLANC souhaite revenir sur trois orientations qui lui paraissent problématiques. D'abord, un point de vigilance sur les effectifs et la masse salariale. En effet, en retraçant depuis 2006 l'évolution des emplois et de la masse salariale, on constate que les effectifs sont en augmentation de près de 30 agents sur la période, ce qui n'est pas considérable. La masse salariale, en revanche, est en augmentation d'un peu plus de 2 M€, puisque les charges de personnel s'établissaient en 2006 à 23 800 000 € et que celles-ci sont budgétées dans le budget primitif à hauteur de 26 173 000 €. Certes, Monsieur le Maire lui répondra que la Ville n'utilise pas la totalité de ses effectifs budgétaires, qu'elle se situe, et cela a été fort bien dit, en dessous de la moyenne de la strate. Néanmoins, on assiste à une hausse tendancielle de cette masse salariale qui finira par peser un jour ou l'autre sur les dépenses de fonctionnement lorsque celles-ci auront atteint leur seuil plancher en terme de maîtrise des coûts. Il convient donc de s'interroger dès à présent sur l'augmentation des effectifs, en particulier des non titulaires, alors même que la tendance est au non remplacement d'un fonctionnaire sur deux dans la fonction publique de l'Etat. Gains de productivité, requalification d'emplois, réaffectation de ressources, non remplacement sont des pistes qu'il faut mettre sur la table, lui semble-t-il.

Plus globalement, Monsieur BLANC pense que ce budget n'est pas assez « éco », c'est-à-dire pas assez écologique et pas économique. Pourquoi pas assez écologique ? Sans entrer dans une critique systématique des pages vertes présentées qui ont le mérite d'exister et de lister un certain nombre de mesures intéressantes, il a plutôt la sensation qu'il s'agit d'une compilation d'éco-gestes importants. Or, une compilation d'éco-gestes ne fait pas une politique d'ensemble de développement durable. Surtout, Monsieur BLANC ne voit pas la traduction budgétaire des efforts présentés. Dans le budget de fonctionnement, les dépenses prévisionnelles affectées aux fluides et carburants sont maintenues à leur niveau antérieur, voire augmentent. Il y a bien sûr un effet prix, mais celui-ci ne peut pas tout expliquer. Par ailleurs, il voudrait suggérer, en toute modestie, de mettre en place une fonction qui existe dans d'autres collectivités, qui est celle d'un coordonnateur de développement durable à même de fixer des valeurs cibles aux services et de développer des indicateurs associés permettant de piloter les actions. Certes, cette démarche est prévue dans le cadre du bilan carbone dont le résultat montre que la commune est aussi bonne ou aussi mauvaise que les autres, selon que l'on soit optimiste ou pessimiste, mais elle sera limitée aux émissions de CO₂. Il signale également la démarche d'administration exemplaire mise en œuvre au niveau de la fonction publique de l'Etat, avec des plans d'administration exemplaire qui reprennent en compte les objectifs de développement durable fixés par le Grenelle de l'Environnement et notamment la circulaire du 3 décembre 2008 qui liste les actions communes à mettre en place autour de trois axes : les achats courants, les mesures d'éco-responsabilité et la responsabilité sociale. Monsieur BLANC tient à la disposition du Conseil Municipal et du Directeur Général des Services cette circulaire qui lui semble tout à fait adaptable à la Ville. Enfin, pour l'anecdote, il demande un éclaircissement sur l'utilité des 115 véhicules municipaux, soit un véhicule pour six fonctionnaires, qui composent le parc automobiles de la commune.

Monsieur BLANC intervient ensuite sur le fait que ce budget ne lui semble pas assez économique. Pourtant, c'est une priorité que Monsieur le Maire avait affichée. Certes, c'est un défi difficile pour la Ville, mais c'est aussi un point sur lequel son Groupe est très attentif. En effet, il a le sentiment que Saint-Germain-en-Laye vit sur son passé.

Voilà quelques années, une étude du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie démontrait que l'ensemble des communes de plus de 3 500 habitants dépensait en moyenne 25 € par habitant en développement économique. Or, la commune pour 2008 a affecté 294 000 €, soit 7 € par Saint-Germanois. Monsieur BLANC invite Monsieur le Maire à reconnaître avec lui, en se fondant sur ces chiffres, que la Ville est assez loin de la priorité affichée. Il demande donc quel est le projet économique de la commune et quelles sont les actions économiques que Monsieur le Maire souhaite mettre en place. Il ne voit pas, pour sa part, de traductions budgétaires dans ce budget primitif. Son Groupe rappelle, à ce titre, son souhait de prolonger le séminaire organisé par Monsieur le Maire sur la « Réserve Pereire » par un séminaire économique pour les 50 % d'activités programmées hors logements.

Pour conclure, Monsieur BLANC considère qu'il faut se donner les moyens de cette ambition économique à laquelle son groupe ne demande qu'à adhérer.

Monsieur le Maire donne à son tour à Monsieur BLANC un satisfecit nuancé. Il reprend globalement les propos de Monsieur BLANC disant « bravo pour cette maîtrise du budget » avec quelques réserves, cela va de soi. Il pense que, de toute bonne foi, il est impossible de soutenir le contraire. Dans un deuxième temps, Monsieur le Maire observe que les propos de Monsieur BLANC se contredisent puisque celui-ci dit que, finalement, il faut dépenser plus pour faire plus d'écologie et plus d'économie, comme si, surtout pour l'économie, cela devait se traduire par des dépenses budgétaires supplémentaires. Ces contradictions le gênent puisque Monsieur BLANC intervient dans une optique de rigueur, émet quelques critiques sur lesquelles il va revenir, puis rajoute des couches au millefeuille disant qu'il faut en faire plus.

Concernant les grands équilibres, il évoque les propos de Monsieur BLANC qualifiant le désendettement de handicap. Monsieur le Maire ne livrera pas le fonds de sa pensée, mais rappelle que le rapport de la Cour des comptes, connaissant l'attachement de Monsieur BLANC à cette institution, a alerté une fois de plus, avant qu'il ne soit trop tard, les responsables du pays. Monsieur le Maire est donc surpris que celui-ci puisse parler de désendettement en terme de handicap. En tout cas, ce n'est pas le sentiment de la Majorité municipale. Il intervient ensuite sur les comparaisons de strate qui tendraient à prouver que la Ville serait en dessous de la moyenne et signale qu'il possède d'autres chiffres que ceux annoncés. Le simple fait que la Ville ait vu sa population augmenter de 3 000 habitants fait que, toute chose égale par ailleurs, le ratio va se dégrader. Aussi, peut-être n'aurait-il pas fallu que la Ville soit dynamique au point de vue démographique ? Monsieur le Maire pense que la Municipalité ne fait pas une gestion trop prudente puisque, après avoir dit le contraire, Monsieur BLANC relève comme positif le développement de 30 % des investissements. Quant à dire qu'il faudrait une réflexion sur la fiscalité locale, il demande si Monsieur BLANC est favorable à une augmentation des impôts. Monsieur le Maire indique avoir déjà eu l'occasion d'entendre un discours voisin lors du débat d'orientation budgétaire et pense qu'il serait intéressant, mais laissera d'abord le Groupe socialiste s'exprimer, que Monsieur BLANC exprime le fond de sa pensée. Concernant l'augmentation des effectifs budgétaires de 30 agents, Monsieur le Maire rappelle que la Ville crée, d'année en année, un, deux voire trois postes. Il demande donc à Monsieur BLANC d'où provient ce chiffre mais, en tout cas, ce ne sont pas des charges budgétaires. Monsieur le Maire remercie celui-ci pour toutes les pistes de vigilance évoquées parce qu'elles sont fondées, mais signale que la Ville les met elle-même déjà en œuvre.

Il intervient ensuite sur la deuxième partie du discours de Monsieur BLANC. Monsieur le Maire rappelle que la Ville vient tout juste d'établir son bilan carbone et va, avec l'aide du bureau d'études, passer à la phase de proposition. Il pense que celle-ci touchera un très grand nombre de domaines dans lesquels, pour certains, il y aura un impact budgétaire et pour d'autres peut-être pas. Mais à ce moment-là et à ce moment seulement, il sera possible de porter un jugement fondé sur son contenu. Par conséquent, la Ville ne va sans doute pas embaucher un Directeur Général Adjoint des Services car ceci augmentera la masse salariale et que Monsieur BLANC vient d'inviter Monsieur le Maire à ne pas le faire. Quand au développement économique, il est certain que l'ensemble du Conseil Municipal y est favorable. Par conséquent, Monsieur le Maire demande à Monsieur BLANC de ne pas essayer de trouver des clivages là où il n'y en n'a pas. Néanmoins, il ne va pas échapper à celui-ci que, dans un système libéral et une économie de marché et qui plus est par temps de crise, le développement économique ne se décrète pas et ne se mesure pas non plus au prix auquel la Ville paie son chargé de développement économique. C'est un ensemble d'actions non quantifiables conduites par le Maire et son équipe. Par ailleurs, Monsieur BLANC a indiqué, ce qui est quand même assez osé, que la Ville vit sur son passé en matière de développement économique. À ces propos, Monsieur le Maire s'empresse de rappeler qu'il a trouvé à son élection la plus grande friche économique de la Ville qui était l'IRSID et que chacun sait ce que celle-ci est devenue. Par conséquent, une des différences fondamentales depuis qu'il est élu maire est bien que la Ville se soucie du développement économique beaucoup plus que par le passé et les résultats sont là. Le développement économique ce sont nombreuses heures d'entretien et des éléments objectifs qui font l'attractivité de Saint-Germain-en-Laye, mais qui ne se mesurent pas en dépense par habitant. Certes, on peut toujours faire mieux quel que soit le niveau attendu mais, en temps de crise, c'est tout sauf évident. La Ville de Saint-Germain-en-Laye possède d'immenses atouts mais ne peut pas présenter des locaux comme ceux de Rueil 2000, ce qui ne signifie pas qu'elle ne mettra pas tout en œuvre pour la « Réserve Pereire ».

Avant de venir directement à son analyse du budget 2010, Monsieur LÉVÊQUE indique que son Groupe souhaite rappeler de manière encore plus forte et solennelle que lors du débat d'orientation budgétaire de décembre 2009 la responsabilité et le désengagement de l'Etat dans les concours financiers auprès des communes. Monsieur le Maire, dans son préambule, a rappelé que l'Etat souhaitait des efforts. Or, à la différence de l'Etat, les collectivités ont interdiction de présenter des budgets en déséquilibre alors que l'Etat, lui, ne s'en prive pas. Précédemment, il a été indiqué que l'inflation 2009 est officiellement fixée à 0,9 %. Monsieur LÉVÊQUE rappelle que l'Etat lui-même a décidé de réactualiser les bases générales des impôts locaux à 1,2 % et que le « panier du Maire » situe l'inflation des coûts à payer par les collectivités locales à 2,6 % sur les douze mois glissants. Or, la dotation forfaitaire, c'est-à-dire les concours financiers de l'Etat, s'élevant quand même à Saint-Germain-en-Laye à 17 M€, soit 30 % des recettes de fonctionnement, ne progresse que de 0,6 % et encore, grâce aux 3 000 habitants supplémentaires. Ceci ne correspond même pas au niveau de l'inflation, mais à la moitié de la réévaluation des impôts locaux en euro constant. De plus, rien n'est évoqué concernant le « panier du Maire ». Il note également un coup de griffe supplémentaire de l'Etat en cette année 2010, puisqu'au-delà de l'équivalent du montant des droits de mutation perçus en 2009, l'Etat gardera 50 % du surplus. Or, tout le monde sait qu'en raison de la crise immobilière générale sur tout le territoire, l'année 2009 a été particulièrement basse en recettes de droits de mutation. Par conséquent, au rappel de ce préalable, il est indéniable que l'Etat est de plus en plus un partenaire défaillant des collectivités locales.

À la lecture du budget 2010 de la Ville, il est donc manifeste que, pour des élus de Gauche et sans polémiquer, son Groupe n'a pas les mêmes priorités. Il ne va pas refaire le débat d'orientation budgétaire, mais va s'attacher à quatre chantiers prioritaires qui, pour lui, ont des impacts et pourraient être analysés de manière différente dans le budget aujourd'hui proposé.

Le premier chantier prioritaire, c'est une forme de bouclier social que la commune peut ou devrait mettre en place. Monsieur LÉVÊQUE rappelle qu'un certain nombre d'indicateurs sont au rouge et que le nombre de chômeurs inscrits au Pôle Emploi de Saint-Germain-en-Laye est en hausse de 1 000 à 1 300 inscrits à fin 2009, Monsieur le Maire citant lui-même ce chiffre dans le Journal « Le Parisien » voilà quelques jours. Les partenaires associatifs qui travaillent dans la solidarité ont d'énormes difficultés pour faire face à l'afflux d'un certain nombre de demandes. L'Arbre à pain, par exemple, qui distribue de l'aide alimentaire constate une croissance des demandes, puisque 170 colis alimentaires sont distribués en moyenne par semaine contre 130. La responsable explique également que le profil des personnes en difficulté a changé. Des situations de familles monoparentales avec enfants s'aggravent en raison de la crise, comme Monsieur LÉVÊQUE a pu le constater dans les cas présentés au Centre communal d'action sociale (CCAS). Enfin, au 31 décembre 2009, 517 familles bénéficiaient à Saint-Germain-en-Laye du revenu de solidarité active (RSA), c'est-à-dire du soutien aux travailleurs pauvres. Son Groupe estime que c'est le rôle de la Ville d'assurer ou de contribuer à la solidarité de la collectivité au profit des femmes et des hommes de Saint-Germain-en-Laye qui souffrent de la crise ou des accidents de la vie. Certes, la Ville de Saint-Germain-en-Laye n'est pas la seule et l'Etat, le Conseil Général des Yvelines ainsi que Conseil Régional d'Île-de-France peuvent intervenir dans ces domaines, mais elle doit contribuer à une forme de bouclier social pour les Saint-Germanoises en difficulté. C'est ce que son Groupe appelle une solidarité de proximité et il aurait ainsi doté le budget du CCAS de 800 000 € pour l'année 2010 contre les 635 000 € prévus. L'occasion serait aussi de revoir les barèmes sociaux d'aide sur différentes prestations. Pour son Groupe, l'urgence sociale doit s'accompagner de moyens supplémentaires.

Le deuxième chantier prioritaire, c'est l'attention sur le logement en général, logement social en particulier. C'est un effort constant dans ce domaine et sans relâche. Certes, 18 % de logements sociaux dans le parc à Saint-Germain-en-Laye, c'est déjà mieux et beaucoup mieux que certaines communes voisines très résidentielles, mais encore insuffisant par rapport à l'obligation légale minimum de 20 % et au nombre de jeunes notamment dans l'incapacité de rester dans la Ville souvent après leur premier emploi. Nombre de familles lui signalent leur tristesse de ne pouvoir garder sur la Ville des jeunes célibataires ou des jeunes couples, car Saint-Germain-en-Laye apparaît aussi, à l'image de la société française, avec une augmentation des familles monoparentales. La Ville doit pouvoir faciliter l'offre de logements abordables, notamment des trois ou quatre pièces, y compris dans un parc social réparti sur toute la Ville. Par ailleurs, son Groupe est conscient de l'importance de l'engagement de la collectivité locale en matière de développement durable. Le changement climatique implique que les collectivités s'associent à cet effort collectif. Il rappelle aujourd'hui sa suggestion concrète d'inciter les concitoyens Saint-Germanoises à réaliser des travaux d'économie d'énergie dans leur appartement. Chacun sait que c'est un enjeu considérable sur l'habitat ancien. Aussi, pourquoi ne pas relancer une vaste opération d'amélioration des logements et développer un programme d'aide à la réalisation des travaux d'économie d'énergie ? Ce ne sont pas seulement des mesures financières à mettre sur la table, mais des conseils, des recommandations, des facilités pour bâtir un dossier. En faisant cette action concrète, la Ville contribuerait de manière forte à l'évolution des comportements et montrerait l'exemple.

Enfin, son Groupe suggère également de réfléchir à la mise en place d'une taxe sur les logements vacants depuis au moins deux ans. Il s'agirait d'une taxe tout à fait symbolique et plus psychologique qui aurait au moins le mérite d'y voir un peu plus clair sur le nombre réel de logements vacants dans la Ville, nombre qui a fait parfois un peu polémique au sein de l'Assemblée municipale.

Le troisième chantier prioritaire, c'est le socio-culturel dans la Ville. Son Groupe l'a dit, il maintient ici et va dire comment il le financerait. Il milite pour un équipement culturel supplémentaire concernant une salle d'une capacité de 200 à 250 personnes, dans le quartier du Bel Air. Or, ce projet n'est pas la salle de réunions de 60 à 80 places que Monsieur le Maire propose dans le projet de réaménagement de la place des coteaux du Bel Air. Une telle salle, lorsqu'il en parle avec les habitants, est plébiscitée, même par l'architecte du projet car elle permettrait de multiples activités dans ce quartier, désengorgerait d'autres salles ou équipements, permettrait l'accueil d'ateliers artistiques et socio-éducatifs, contribuerait à la vie citoyenne du quartier du Bel Air. Son Groupe a d'ailleurs fait réaliser une esquisse, par un artiste, d'une salle dont on trouvera dans quelques jours des photos sur son blog. Il estime à 5 M€ un projet de ce type sur 2011-2010 et sur le budget 2010 un budget d'études de l'ordre de 200 000 €. Son Groupe maintient aussi dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement 2011-2014, la création d'une maison des droits et devoirs du citoyen. Il s'agirait bien plus que le futur point d'accès aux droits que Monsieur le Maire envisage depuis deux ans. En rassemblant dans cet endroit tous les partenaires intervenants, il serait possible de mettre des accueils pour des publics différents, à savoir les jeunes, les publics fragiles, les femmes victimes de violences conjugales. Il s'agirait de répondre à toute demande d'information juridique en matière civile, pénale, sociale ou administrative par l'écoute, l'orientation, l'information sur les droits et obligations. Cette maison sera en plus accessible pour toutes les associations de la Ville travaillant dans la solidarité et/ou dans l'insertion. Enfin, cette maison, de manière indirecte, désengorgerait aussi la Maison des associations qui explose dans ses demandes. Dans le budget 2010, son Groupe aurait mis un investissement d'études de 100 000 € pour un pré-projet et la possibilité de la réaliser sur ce terrain dit « du Luxembourg ».

Le quatrième et dernier chantier prioritaire aurait été de faire évoluer les finances et les moyens de la Ville. Ainsi qu'il l'a déjà dit lors du débat d'orientation budgétaire à l'occasion de la fin du marché des prestations de propreté sur les bâtiments scolaires, son Groupe aurait réintégré du personnel. Il maintient la nécessité de procéder à une analyse détaillée des besoins en postes nécessaires au bon fonctionnement de l'ensemble des services de la Ville, en regard notamment de l'augmentation sensible de la population. Il aurait ainsi dans le budget 2010 constitué une provision de charges supplémentaires de personnels, charges comprises, de l'ordre de 400 000 €. Son Groupe ne peut être que frappé par l'évolution constante de l'accroissement dans les effectifs de la part des non titulaires au détriment des titulaires. En quatre ans, la Ville est passée en moyenne d'un emploi non titulaire pour quatre salariés à aujourd'hui un emploi non titulaire pour trois salariés. Par ailleurs, il est favorable à l'évolution des prix des services aux usagers en 2010 mais en évolution de 1 % et non de 2 %, c'est-à-dire le taux de l'inflation officielle. En effet, pour lui, c'est à l'impôt de jouer le rôle redistributif. Enfin, dans les recettes pour faire face à ces points soulevés et aux attentes telles qu'analysées, son Groupe modifierait exclusivement la taxe sur le foncier bâti payée par les propriétaires. Faut-il rappeler que le taux actuel, soit 9,54 %, annoncé lors du débat d'orientation budgétaire, est 41 % plus bas que la moyenne des Yvelines contre 13 % plus bas pour la taxe d'habitation ? Son Groupe porterait ce taux à 10,40 %, ce qui situerait la Ville encore largement en dessous de la moyenne départementale.

Cet ajustement entraînerait de l'ordre de 700 000 € de recettes supplémentaires en fonctionnement, soit de l'ordre de 95 € annuel par foyer fiscal propriétaire. Il n'interviendrait pas sur la taxe d'habitation. L'impôt n'est pas un ennemi. Ce qui compte, c'est l'adéquation entre fiscalité, endettement et qualité de service public rendu à la Ville. Les grands équilibres seraient toujours respectés avec l'ensemble des autres propositions chiffrées. Le virement à l'investissement se situerait à 3,6 M€, en léger retrait de 100 000 € par rapport au proposé. Enfin, son Groupe ajusterait l'emprunt proposé à + 400 000 €, soit 2,9 M€ au lieu de 2,5 M€, capacité que la Ville peut absorber sans aucune difficulté.

En conclusion, ces quatre grandes priorités dessinées, solidarité de proximité, logements sociaux, travaux d'économie d'énergie, équipements socio-culturels, évolution des finances et des moyens, donnent aux yeux de son Groupe un sens à une politique de ville. C'est faire rimer liberté et égalité, sachant que sans droit réel d'accès au logement ou à l'emploi, sans ces droits fondamentaux, personne n'est libre de construire sa vie. Donner du sens par des priorités visibles, c'est contribuer à une ville plus solidaire et plus fraternelle, une ville qui rend visible les liens entre les personnes, des solidarités concrètes et collectives. Il faut savoir retrouver le souci de l'autre, aider à côté d'autres, puisque la Ville n'est pas la seule, à la recherche d'un emploi, tendre la main à un adolescent qui dérape avec la maison des droits et des devoirs, faciliter l'accès au logement, par exemple à la famille devenue monoparentale. Son Groupe peut présenter un autre axe budgétaire, différent de celui aujourd'hui proposé, sans attaque personnelle et dans le respect mutuel. Monsieur le Maire a ses orientations, ses décisions qu'il expose et met en place puisqu'il est majoritaire. Mais son Groupe a aussi ses proches choix, cohérents, chiffrés et correspondant à ses valeurs. Ces chemins sont tout simplement différents. Dans le fond, ce que les élus de gauche défendent et défendront toujours à travers un budget différent, c'est une ville où chacun prend soin des autres et où ensemble il est pris soin de l'avenir en mettant la solidarité de proximité au cœur des actions.

Monsieur le Maire rappelle qu'un président de la République, voilà quelques temps, a dit à un candidat socialiste que celui-ci n'avait pas le monopole du cœur. C'est vraiment ce qu'il a envie de dire à Monsieur LÉVÊQUE, car celui-ci a cherché à émouvoir l'Assemblée municipale mais ne l'a pas trompée. Monsieur le Maire signale que la Majorité municipale pense ce que le Groupe de Monsieur LÉVÊQUE dit et n'a pas besoin de lui pour lui dire qu'il faut tendre la main, être solidaire, faire davantage de logement social. Il demande à Monsieur LÉVÊQUE s'il connaît beaucoup de Maires de droite qui ont remis le logement social au cœur de leurs priorités, comme le Groupe « Union pour Saint-Germain » l'a fait aux élections de 2008. Monsieur le Maire pense également que son Groupe était, lui, crédible, sans doute plus que celui de Monsieur LÉVÊQUE puisque c'est lui qui a été élu. S'agissant du bouclier social, il invite Monsieur LÉVÊQUE à ouvrir le Journal de Saint-Germain « Edition de rentrée ». Il verra que la Ville offre tous les types d'équipements pour venir en aide aux personnes en difficulté, aide l'Armée du Salut, propose des logements passerelle, des foyers, des centres d'accueil pour les réfugiés. Par conséquent, le bouclier social existe à Saint-Germain-en-Laye, tout comme le repas à 1 €, la maraude sociale, etc... Mais Monsieur LÉVÊQUE semble considérer qu'il n'y a rien et qu'il faut tout créer. Monsieur le Maire signale ensuite que les statistiques présentées ne sont pas toutes aussi noires et qu'il est bien de donner la totalité. Il évoque par exemple la diminution du nombre de Rmistes à partir du moment où on est passé au RSA. Monsieur le Maire souligne également le fait qu'il faut tenir compte, dans les chiffres donnés sur la hausse du chômage, des réformes de catégories qui font que la réalité n'est pas de 30 %, mais un peu supérieure à 20 %.

En tout cas, ce n'est pas le fait de dépenser 170 000 € de plus qui changera en quoi que ce soit la solidarité à Saint-Germain-en-Laye. Il pense que ce sentiment est partagé par une grande majorité des personnes présentes dans l'hémicycle et que c'est pour chiffrer et avoir l'air raisonnable que Monsieur LÉVÊQUE a tenu ces propos.

Monsieur le Maire note ensuite que Monsieur LÉVÊQUE a consenti à dire, et il l'en remercie, que la Ville a fait de gros efforts en matière de logement social. Il rappelle que celle-ci se situait avant la loi SRU à 23 % de logements sociaux. Or, la loi ayant changé le mode de calcul, Saint-Germain-en-Laye a perdu arbitrairement plus d'un millier de ces logements et, du jour au lendemain, avec les mêmes personnes dans les mêmes logements et payant les mêmes loyers, ce taux est redescendu à 17 %. Le taux de logements sociaux est remonté aujourd'hui à un peu plus de 18 %. Malgré des difficultés considérables, la Municipalité a acquis des réserves foncières, ce que Monsieur LÉVÊQUE n'a pas noté, et va construire de nouveau logement sociaux. Monsieur le Maire espère, mais ne peut pas encore le dire de façon définitive, que la Ville aura engagé les 20 % de logements sociaux à la fin du mandat. Autrement dit, les décisions seront prises et si possible les chantiers lancés. Il rappelle, à cet effet, que les nouveaux logements sociaux ne seront pris en compte dans le calcul du seuil de 20 % que lorsqu'ils auront été achevés avant le 1^{er} janvier de l'année N, donc N + 1 après l'achèvement la plupart du temps. Sur les travaux d'économie d'énergie en matière de logement, Monsieur le Maire pense que la Ville a pris les bonnes décisions en anticipant sur la réglementation qui va obliger à faire rapidement du bâtiment basse consommation. Il note que le Groupe de Monsieur LÉVÊQUE est également d'accord sur ce point. Monsieur le Maire indique que la Ville envisage, non pas maintenant, mais sans doute l'hiver prochain, de mettre en place la thermographie qui permettra à chacun notamment d'apprécier ce dispositif dans le logement individuel mais aussi dans le logement collectif. S'agissant de la taxe sur les logements vacants, Monsieur le Maire croit savoir qu'elle existe puisqu'il connaît quelques personnes qui la paient déjà et que ce n'est pas la Ville qui l'établit mais l'Etat. Il ne reviendra pas sur les grandes opérations de résorption. Celles-ci ne se font plus aujourd'hui car extrêmement lourdes et onéreuses.

Monsieur le Maire signale également que la création d'une maison des droits et des devoirs du citoyen coûtera beaucoup plus cher que les estimations exprimées et très largement sous-évaluées. Cette maison permettra peut-être à certains de faire de l'idéologie, mais ne sera pas plus efficace qu'un point d'accès aux droits.

Enfin, il note que Monsieur LÉVÊQUE a dit clairement pour la première fois qu'il souhaitait une augmentation des impôts. Monsieur le Maire relève également des propos que la Majorité municipale n'accepte pas qui consistent à opposer les propriétaires aux locataires. Il y a vraiment une critique idéologique dans l'intervention de Monsieur LÉVÊQUE même si l'ensemble était, il le reconnaît, très habilement présenté. Monsieur le Maire refuse d'opposer les catégories, a travaillé toute sa vie et a acquis sa maison comme sans doute la plupart des élus ici présents. Pour autant, cela ne signifie pas que les propriétaires ne doivent pas être respectés. Monsieur LÉVÊQUE n'aime pas les propriétaires et donc les oppose aux locataires. Monsieur le Maire pense que la majorité des locataires dans ce pays ont envie de devenir propriétaires et si la Ville peut les aider notamment à travers le logement ou social ou à coût maîtrisé, elle essaiera de le faire. Il souligne l'habileté avec laquelle Monsieur LÉVÊQUE a présenté, en ayant recours à l'émotion, des choix qui, d'une certaine façon, ne sont pas différents lorsqu'il parle de solidarité de ceux de la Majorité municipale, mais note que celui-ci ne veut pas voir ce qui est déjà fait.

Quant à opposer les catégories sociales, Monsieur le Maire rappelle que tous les propriétaires ne sont pas des gens richissimes et que ce choix ne correspond vraiment pas à la philosophie de la Majorité municipale.

Il note que Monsieur LÉVÊQUE a confirmé aujourd'hui avec beaucoup de clarté ce qu'il avait dit, sans apporter véritablement d'éléments nouveaux, lors du débat d'orientation budgétaire. La conclusion que Monsieur le Maire peut certainement tirer de ces propos est que le Groupe « Saint-Germain Solidaire » et la Majorité municipale ne sont pas sur la même ligne.

Monsieur BLANC intervient sur les objections formulées à son intervention. Il ne peut pas laisser dire ou écrire dans le procès-verbal que le désendettement, dans son esprit, est un handicap. Monsieur BLANC a indiqué que l'effort financier réalisé antérieurement souligné sur le budget de fonctionnement avait été par trop consacré au désendettement au détriment de l'investissement. L'histogramme présenté par Monsieur SOLIGNAC montre d'ailleurs très justement l'augmentation de l'endettement en 2009. Quant aux ratios que Monsieur le Maire conteste, Monsieur BLANC a repris ceux présents dans le document intitulé « Budget primitif » page n° 2. Il invite ensuite Monsieur le Maire à regarder le compte administratif 2006 et les annexes sur les effectifs présentés en comparaison au compte administratif 2008. Celui-ci retrouvera peu ou prou cette augmentation d'effectifs et celle de la masse salariale associée. Sur le plan d'administration exemplaire, Monsieur BLANC indique qu'il suggérerait à Monsieur le Maire de s'inspirer d'une circulaire du 3 décembre 2008 qui n'incite pas nécessairement à des dépenses ou à de l'investissement supplémentaires en développement durable, mais liste un certain nombre de mesures encadrées dans un plan qui lui semble pouvoir être repris au niveau de la commune. Enfin, sur la fiscalité, Monsieur BLANC ne pense pas avoir dit autre chose que ce qu'a indiqué Monsieur SOLIGNAC en séance et ce qu'a répondu Monsieur le Maire, lui-même, au questionnement qu'il se posait sur le potentiel fiscal lors du débat d'orientation budgétaire et que l'on retrouve page n° 22 du procès-verbal du 17 décembre 2009, Monsieur le Maire indiquant « que si la situation devenait intenable, les ajustements seraient alors faits ».

Monsieur le Maire remercie Monsieur BLANC de ses précisions qui, à ses yeux, lèvent certains doutes que son expression d'il y a quelques instants avait fait naître dans plus d'un esprit. Il explique que l'augmentation d'effectifs ne signifie pas augmentation de charges et que les glissements de masse salariale peuvent d'une année à l'autre correspondre à des postes vacants nombreux l'année N - 1 et beaucoup moins nombreux l'année N.

Monsieur SOLIGNAC fait remarquer, parce que cela avait fait l'objet d'une discussion au Conseil Municipal voilà quelques années lorsque les recettes liées aux droits de mutation commençaient à s'accroître, qu'il a toujours été convenu que cet excédent par rapport au budget étant hasardeux, fatalement non pérenne, termes employés à l'époque et heureusement constatés récemment, serait consacré au désendettement. C'est ainsi que la politique de désendettement n'a jamais été considérée comme une volonté ferme et définie lors du budget. Il pense que cette remarque est importante dans l'esprit et la philosophie de l'évolution de la dette. Monsieur SOLIGNAC précise également qu'il est prévu un certain plafonnement des droits de mutation, mais celui-ci fera l'objet d'une soustraction au titre des dotations l'année suivante. Enfin, il serait partisan, mais pense que les assemblées parlementaires n'en n'ont pas encore suffisamment délibéré, que l'on inscrive une certaine provision pour moindres recettes l'an prochain, de manière à présenter un compte administratif 2010 conforme à la réalité.

Monsieur LÉVÊQUE tient à dire, au nom de son Groupe, qu'il ne veut pas opposer propriétaires et locataires. Au contraire, la proposition qu'il a faite et finance un certain nombre d'autres dépenses rétablit un certain nombre d'équilibres. Monsieur le Maire l'accuse de cogner sur les propriétaires mais ne justifie pas, comme il l'a dit lui-même et cela est écrit dans le texte du débat d'orientation budgétaire, le fait qu'aujourd'hui la taxe foncière sur le bâti est 41 % en dessous de la moyenne départementale, alors que la taxe d'habitation se situe à 13 % en dessous de la moyenne départementale. On observe donc bien une différence de traitement aujourd'hui dans la politique fiscale choisie par le Groupe de Monsieur le Maire. Par conséquent, en réajustant de manière égale la taxe d'habitation et la taxe foncière sur le bâti, elles resteraient en dessous de la moyenne départementale.

Monsieur le Maire répond qu'il ne vit pas les yeux braqués sur la moyenne départementale. Il est sur le terrain, rencontre des gens, des jeunes, des retraités. Il note également que Monsieur LÉVÊQUE oublie un point important, à savoir que l'impôt n'est pas le produit du taux tout seul mais le résultat du taux et des bases, lesquelles sont beaucoup plus élevées à Saint-Germain-en-Laye que la moyenne départementale. Par conséquent, si Monsieur le Maire suivait le raisonnement de Monsieur LÉVÊQUE, le résultat serait beaucoup plus élevé que le taux moyen de l'impôt dans les Yvelines.

Monsieur QUÉMARD souhaite prendre un peu de recul par rapport à ce budget dont la présentation effectivement démontre un effort de clarté intéressant puisque le débat est animé. Néanmoins, il s'interroge sur l'absence de vision par rapport à trois grands défis qui lui paraissent importants dans les années à venir. Premièrement, l'emploi a été évoqué de façon diverse. Alors que chacun sait que ce sujet est une préoccupation nationale, il trouve, sans revenir sur le développement économique et touristique, que la Ville n'accompagne pas suffisamment les mesures gouvernementales. Certes, Monsieur QUÉMARD note une volonté en particulier de redynamiser le tissu industriel, mais trouve qu'une Ville comme Saint-Germain-en-Laye a un devoir citoyen dans ce domaine. Il pense que l'opposition peut peut-être apporter son aide sur ces actions d'élus, mais note avec regret que ce débat n'existe pas au sein de l'assemblée municipale. Monsieur QUÉMARD évoque ensuite le plan stratégique de développement durable et de maîtrise de l'énergie. Chacun sait que la planète ne peut produire qu'une certaine quantité d'énergie, comme les énergies fossiles, du solaire, de l'éolien, etc... Néanmoins, il essaie de se projeter dans de nouvelles perspectives et pense que Saint-Germain-en-Laye pourrait être leader dans ce sujet qu'est la maîtrise de l'énergie, comme le passage au tout électrique, c'est-à-dire le smart grid.

Monsieur QUÉMARD intervient ensuite sur un sujet évoqué par Monsieur le Maire lors de la cérémonie des vœux qui est la prise en compte de l'intercommunalité. Certes, un effort qui a un peu alimenté le débat a été fait par l'Etat ces dernières années, mais prochainement, le couperet va tomber. Monsieur QUÉMARD a l'impression que Saint-Germain-en-Laye marque un peu le pas, mais peut-être que Monsieur le Maire dira comme d'habitude que tout est réglé et que son Groupe n'a rien compris. En tout cas, il pense qu'une intercommunalité s'anticipe, notamment au niveau des investissements et qu'une vision permettrait de servir de schéma directeur et d'accompagner des programmes d'investissement.

Enfin, s'agissant de l'investissement, Monsieur QUÉMARD estime, en mettant bout à bout les grands projets dont Monsieur le Maire a parlé, c'est-à-dire les opérations qui ne sont inscrites au niveau du budget qu'en fonction des dépenses prévues pour l'année, comme le gymnase, la crèche des Ecuyers, la place des coteaux du Bel Air, la déchetterie, le Centre technique municipal, la « Réserve Pereire », notant d'ailleurs au passage qu'il n'a pas entendu parler du tram-train ni du parking des Loges, qu'il y a environ 20 à 25 M€ d'investissement à prévoir sur les années 2011-2012-2013. Cela pose donc de vraies questions, à savoir comment la Ville anticipe sur ces points importants, comment sont prévues et préparées les ressources nécessaires pour financer ces investissements. A cet effet, Monsieur QUÉMARD souhaite faire une remarque. Certes, il est souhaitable, nécessaire et indispensable de réaliser des économies et de maîtriser les dépenses de fonctionnement, mais il ne s'agit pas de confondre ces deux points. Le deuxième sujet concerne l'aspect volontariste sur l'investissement. Il pense qu'il ne faut pas opposer la réalisation d'économies et la réalisation d'investissements. On peut et on doit faire les deux. C'est la raison pour laquelle Monsieur QUÉMARD ne parvient pas à appréhender cette approche.

Monsieur le Maire pense que tous les pouvoirs publics ainsi que la Majorité municipale seront intéressés de connaître la vision de Monsieur QUÉMARD sur l'emploi. La Majorité municipale n'a guère de levier ici et ne peut pas, si c'est à cela qu'il fait allusion, recruter des centaines de personnes pour les aider. Pour lui, ce n'est pas une bonne politique. Quant au développement durable, Monsieur le Maire a déjà répondu que la Ville allait faire des propositions et que le Conseil Municipal en aurait les traductions budgétaires. Il retient des choses plus intéressantes dans les propos de Monsieur QUÉMARD autour de l'intercommunalité qui n'est pas forcément le débat de ce jour. Néanmoins, il est vrai qu'il peut y avoir une dimension d'intercommunalité dans un budget et ce sera le cas avant la fin de l'année 2013 puisque telle est l'échéance annoncée. Monsieur le Maire signale, ainsi que l'indique le Journal de Saint-Germain, qu'il a pris des positions très en avance sur celles des autres Maires avec qui il travaille pour l'intercommunalité. Il considère que l'intercommunalité de première génération qui n'a généralement pas de grande ambition, dans laquelle on voit les Maires continuer à s'opposer n'est pas une solution et qu'il faut passer directement à une intercommunalité de seconde génération. Monsieur le Maire pense que le mouvement est en train de se créer pour aller en ce sens et sait qu'il y a un a priori favorable du Président du Conseil Général des Yvelines ainsi que de Madame la Préfète. Cela concerne neuf ou dix grandes communes qui pèsent dans ce département et qui ont une ambition autre que celle de trois ou quatre petites communes que des intérêts politiques temporaires réunissent. Monsieur le Maire a beaucoup de mal à faire admettre cette idée, même s'il pense que l'initiative qu'il a prise a des chances de réussir. Il rêve, et fait ce qu'il faut aujourd'hui pour travailler auprès des Maires, d'une intercommunalité regroupant les Villes de Poissy, d'Achères, de Maisons-Laffitte, Saint-Germain-en-Laye ainsi que les neuf communes qui, autour de Saint-Germain-en-Laye, souhaitent travailler ensemble.

Monsieur le Maire considère que, non seulement, il n'est pas à la traîne, mais c'est lui qui aujourd'hui ouvre le chemin. De là, il déduit un certain nombre de choses, notamment le parking des Loges qu'il faudra faire à l'évidence en intercommunalité. Monsieur le Maire a déjà indiqué ici qu'en plus, le destin de ce parking était lié à celui du tram-train. Par conséquent, lorsque Monsieur QUÉMARD dit qu'il faut prévoir 25 M€, celui-ci a omis que ce n'est pas la Ville qui finance le tram-train, et cela vaut beaucoup mieux pour elle, mais l'Etat marginalement, le Conseil Régional d'Île-de-France et le Conseil Général des Yvelines de façon paritaire.

Il peut dire d'ailleurs, et l'a indiqué à l'occasion des vœux, que la Ville a obtenu la possibilité que soit lancé par le maître d'ouvrage qui est le STIF le barreau sud, c'est-à-dire Saint-Cyr-l'Ecole RER - Saint-Germain-en-Laye RER, sans attendre que les discussions autour du barreau nord soient réglées. Enfin, Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal s'est déjà saisi de ce sujet au cours du mandat précédent, a délibéré, donné son accord pour qu'un travail soit fait avec les neuf communes et donné son accord également à une association de préfiguration qui, il est vrai, n'a pas donné de résultats jusqu'à présent.

Monsieur le Maire met aux voix le projet du budget primitif « Ville » pour l'exercice 2010.

Le Conseil Municipal adopte, à la majorité, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD s'abstenant, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD votant contre, l'ensemble des dispositions susmentionnées.

Monsieur le Maire met aux voix le projet du budget primitif du service d'assainissement pour l'exercice 2010.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, l'ensemble des dispositions susmentionnées.

Monsieur le Maire met aux voix le projet du budget primitif du service de soins infirmiers à domicile pour l'exercice 2010.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, l'ensemble des dispositions susmentionnées.

N° DE DOSSIER : 10 A 12 - PROPOSITION DE RÉPARTITION DES CRÉDITS DE SUBVENTIONS -EXERCICE 2010

Monsieur SOLIGNAC propose au Conseil Municipal de décider l'attribution des subventions selon la répartition qui figure dans l'état joint au rapport distribué.

Les associations sont subventionnées dès lors qu'elles concourent à l'intérêt général des Saint-Germanoises, qu'elles soient axées sur le sport, le jumelage, l'éducation ou la prévention par exemple. Il faut y ajouter les subventions versées au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) et à l'Office du Tourisme (O.T.).

Pour 2010, le montant des subventions s'élève à 2 617 381 € contre 2 507 470 € pour l'exercice 2009.

Il intervient sur les jumelages et signale quelques modulations en fonction des obligations de délégations réservées en 2010. En ce qui concerne le volley-ball, aucune demande n'ayant été faite en 2009, le montant est identique à celui de 2008. Enfin, Monsieur SOLIGNAC précise que les subventions qui connaissent l'accroissement le plus important sont celles octroyées à l'association C'est Notre Histoire et au CCAS.

La Commission affaires financières a émis un avis favorable à la majorité.

Les Commissions affaires sociales et éducation – culture – sports ont émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur PÉRICARD pense qu'il est important d'éviter cet écueil de comparaisons des montants alloués d'une subvention à une autre. Il ne fera pas du forum shopping d'une association à une autre sachant que la course à la subvention est quand même un sport national en France et pense que Saint-Germain-en-Laye n'échappe pas à la règle. Sans faire d'ostracisme, il est vrai qu'on peut s'interroger aussi parfois sur l'utilité de certaines subventions lorsqu'un montant par exemple de 100 € est alloué à une association tirée d'un jeu télévisé. Néanmoins, Monsieur PÉRICARD note positivement l'accroissement de la subvention allouée à L'Estival. Ainsi, la Ville vient au renfort d'une association que la Région tend à oublier de plus en plus, confère l'épisode de la subvention de l'an passé. Enfin, il note également l'accroissement de la subvention allouée au CCAS.

Monsieur PÉRICARD intervient ensuite sur les montants constants de subventions allouées à La Soucoupe et au Football Club du Bel Air. Au regard de l'effort relatif de redressement engagé par l'Association La Soucoupe, il rejoint les propos précédemment évoqués disant que donner plus d'argent ne fait pas pour autant de bons projets. Par conséquent, il est assez partagé sur le montant alloué. Par ailleurs, Monsieur PÉRICARD pense que l'augmentation de 2 500 € alloué au Club de rugby aurait pu servir plus utilement au Football Club du Bel Air qui, il est vrai, traverse quelques difficultés. Il s'interroge ensuite sur le montant de la subvention allouée à l'association C'est Notre Histoire. Il rappelle qu'il avait été précisé l'an dernier dans la Commission précédent le vote du budget, un montant de 50 000 €, lequel avait été ramené à 15 000 € puisque le spectacle avait été reporté. Aussi, Monsieur PÉRICARD demande pourquoi ce montant passe aujourd'hui à 70 000 €. Il sait qu'il est difficile, en ces temps de crise, de trouver notamment des sponsors privés ou du mécénat et demande si cette augmentation résulte uniquement des problèmes liés au financement du spectacle. Enfin, Monsieur PÉRICARD réitère une demande faite l'an dernier concernant la mise en place d'un comité annuel d'évaluation des actions et des montants des subventions allouées à chaque association. Ceci permettrait de faire le point, non pas seulement sur les montants financiers alloués, mais aussi sur les nombreuses autres actions municipales faites au profit des associations, comme la mise à disposition des services de la communication ou la mise à disposition de salles.

Monsieur le Maire répond que l'évolution de la subvention allouée au Football Club du Bel Air doit considérer la façon dont les comptes sont tenus. Il a donc subordonné très clairement tout développement important de cette subvention à la remise en ordre de la gestion de cette association. C'est dans cet ordre et pas dans l'ordre inverse qu'il entend que les choses se passent. En ce qui concerne le Club de rugby, Monsieur le Maire précise qu'un effort est demandé à la Ville depuis plusieurs années en faveur de l'école de rugby qui a un succès qu'elle souhaite soutenir. Enfin, s'agissant de l'association C'est Notre Histoire, il précise qu'il n'est pas exclu que, in fine, le Conseil Municipal soit à nouveau sollicité pour compenser les ressources de sponsoring prévues actuellement au budget qui, effectivement, sont incertaines.

Monsieur BATTISTELLI précise que les difficultés du sponsoring concernent le sponsoring privé et public. S'agissant du sponsoring public, la Ville a reçu la confirmation d'un partenariat du Ministère de la culture qui lui permettra de disposer du domaine sans avoir à payer les redevances correspondantes qui représentaient un montant très élevé.

Monsieur SOLIGNAC fait une remarque sur la subvention de 100 € et signale qu'il en existe une autre d'un montant également extrêmement symbolique, voire même encore inférieure. Il n'est pas loin de partager le point de vue émis sur les frais administratifs relatifs au versement de ces subventions. Monsieur SOLIGNAC explique que les associations attachent aussi un certain symbole à recevoir une aide. C'est aussi le moyen d'en obtenir d'autres d'un montant plus important de la part d'autres partenaires. Il reconnaît qu'il y a un coût à gérer des subventions aussi faibles soient-elles, mais cela fait également partie d'une discussion. Le comité d'évaluation, quant à lui, est composé de quasiment tous les adjoints qui en font partie de manière successive. Ce comité se réunit pour étudier la totalité des dossiers, mais c'est le rôle de l'exécutif. Cette étude porte sur l'aspect financier des associations, car certaines ont une trésorerie au-delà du raisonnable. Ceci peut expliquer aussi parfois certaines baisses de subventions. D'autres critères interviennent également, comme le nombre de jeunes dans l'école de rugby. Cette évaluation est réellement faite et représente un travail considérable.

Monsieur FRUCHARD note une hausse importante de ce budget, soit 4,55 %. Pourtant, 76 % des associations ont vu leur subvention stagner ou diminuer. Il s'agit donc d'une hausse très ciblée. Sur les 114 000 € d'augmentation, deux postes paraissent importants. Le premier concerne le CCAS avec 30 000 € supplémentaires. Comme Monsieur LÉVÊQUE l'a expliqué, son Groupe aurait proposé une augmentation très nettement supérieure. Il est évidemment d'accord avec le principe d'une augmentation mais celle-ci, à son avis, est insuffisante. Monsieur FRUCHARD souligne ensuite l'importance de la subvention allouée à l'association C'est Notre Histoire, augmentée de 55 000 €, et la trouve excessive pour deux raisons. D'abord, sans rentrer dans le détail des comparaisons avec d'autres associations, une comparaison s'impose avec L'estival puisque ces deux associations vont recevoir la même subvention, soit 70 000 €. Aussi, pour son Groupe, il paraît normal que L'Estival qui organise une série d'événements plus étoffée perçoive une subvention supérieure. La deuxième raison est liée au fait que l'association C'est Notre Histoire est naissante. Son groupe pense que la pousser aussi rapidement et lui donner des moyens à une telle vitesse n'est pas nécessairement l'aider. Il aurait été favorable à une croissance plus graduelle au fur et à mesure que l'expérience de cette association irait croissante.

En ce qui concerne l'association C'est Notre Histoire, Monsieur le Maire répond que la Ville, considérant que cette association n'avait pas acquis les moyens, lui a demandé de renoncer à présenter son programme en 2009. Aujourd'hui, l'association a mûri et s'est étoffée. En revanche, le bénévolat est toujours là.

Monsieur BATTISTELLI pense qu'il ne faut pas prendre en compte uniquement le montant de la subvention pour apprécier le soutien que la Ville donne à telle ou telle association ou à telle ou telle action. Il prend l'exemple de l'association L'Estival que la Ville considère comme un des événements culturels majeurs et pour laquelle beaucoup d'actions sont mises en œuvre, comme le prêt de nombreuses salles.

Monsieur le Maire indique que c'était le sens de son observation également concernant la critique de Monsieur FRUCHARD sur le CCAS. Ce n'est pas simplement parce que la Ville donnera davantage d'argent une fois de plus que l'association dépensera mieux, sera plus utile ou efficace.

Madame FRYDMAN note, avec plaisir, la naissance de deux nouveaux groupes au sein des guides et scouts d'Europe, ce qui fait que la Ville paie encore un peu plus. Elle souligne ensuite le fait que la subvention allouée à l'association Solidarité Chômeurs représente 4 800 €, alors que celle allouée à l'association C'est Notre Histoire est de 70 000 €. Madame FRYDMAN trouve que cela reflète vraiment l'action de la Municipalité. Elle n'est pas contre le fait de faire un peu d'animation, mais estime qu'avec la situation actuelle en France, c'est toute la vie des chômeurs qui est gâchée. Madame FRYDMAN qualifie cet écart de disproportionné et d'indécent.

Monsieur le Maire se réjouit presque des propos de Madame FRYDMAN. Celle-ci tombe dans les mêmes travers, puisqu'elle regarde le montant de la subvention et juge à travers cela. Il signale que l'association Solidarité Chômeurs n'a pas besoin de plus d'argent et que ce n'est pas parce que la Ville lui donnerait 5 000 € de plus que cela changerait quoique ce soit à la situation du chômage. En revanche, Monsieur le Maire la rejoint pour le féliciter des naissances des nouveaux groupes de scouts.

Le Conseil Municipal adopte, à la majorité, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD votant contre, l'ensemble des dispositions susmentionnées.

N° DE DOSSIER : 10 A 13 - FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES ET DE LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Monsieur SOLIGNAC propose au Conseil Municipal un maintien du taux des taxes directes, à savoir : Taxe d'Habitation, 11,68 %, Foncier Bâti, 9,54 %, Foncier Non Bâti, 37,44 %.

Il rappelle que la taxe professionnelle est remplacée par une contribution économique territoriale (CET), laquelle devrait progresser d'environ 1 %.

S'agissant du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, il est fixé à 4,33 % (pour mémoire : 4,27 % en 2009). Ce taux est fixé en fonction des équilibres de croissance de dépenses et de recettes liés aux ordures ménagères.

La Commission affaires financières a émis un avis favorable à la majorité.

Monsieur FRUCHARD apporte quelques précisions sur ces taux à propos de la taxe foncière et quelques éléments chiffrés. Il observe, et s'arrêtera à la Préfecture et aux Sous-Préfectures, que la plupart des villes de la strate de Saint-Germain-en-Laye se situent entre 12 et 18 %, à savoir Versailles, 13,6 %, Rambouillet, 19,8 %, Mantes-la-Jolie, 17,5 %. Par conséquent, ce que son Groupe évoquait précédemment à propos du niveau de la taxe foncière est une comparaison de Saint-Germain-en-Laye par rapport à d'autres villes comparables qui ont, comme Versailles par exemple, une base imposable très élevée. Il établit une autre comparaison, à savoir que la taxe foncière s'applique sur une base égale à la moitié de la valeur locative, sachant qu'il y a une déduction forfaitaire de 50 %, c'est-à-dire sur un montant qui est, au mieux, 2 % de la valeur des biens. En appliquant le taux de Saint-Germain-en-Laye, c'est-à-dire un peu moins de 10 %, sur 2 % de la valeur des biens, on se rend compte que le taux d'imposition sur la valeur des biens est de l'ordre de 0,2 %.

Monsieur FRUCHARD pense qu'il est intéressant de comparer ce taux à celui de l'ISF puisque Saint-Germain-en-Laye compte 41 % de propriétaires, donc un large parc locatif. En effet, sans parler des personnes propriétaires seulement de leur résidence principale, la taxe foncière représente un coût très nettement moindre à l'ISF pour les propriétaires qui louent un parc locatif à Saint-Germain-en-Laye et également pour la plupart d'entre eux un impôt sur le revenu. Par conséquent, il ne suffit pas de comparer aux villes voisines, il faut aussi se rendre compte que la taxe foncière par rapport aux autres impôts payés par les Saint-Germanoises qui louent des appartements est un impôt relativement faible, même très faible. L'objectif de son Groupe n'est donc pas de vilipender ou taper sur l'un ou l'autre, mais beaucoup plus de revenir vers des équilibres de villes tout à fait aussi respectables que Versailles, Rambouillet ou Mantes-la-Jolie.

Monsieur le Maire indique avoir déjà largement répondu sur ce que Monsieur FRUCHARD appelle des équilibres qui sont, en réalité, des mesures dictées par l'idéologie. Il fera néanmoins remarquer qu'il y aura vraisemblablement, dans quelques temps, une révision des valeurs locatives et que cela répondra, sans qu'il soit nécessaire d'augmenter les taux de l'impôt, à l'objection de Monsieur FRUCHARD.

Le Conseil Municipal adopte, à la majorité, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD votant contre, l'ensemble des dispositions susmentionnées.

Monsieur le Maire note que ce vote, au moins, a le mérite d'une grande franchise, ce qui n'existait pas lors du mandat précédent. Il pense que Monsieur LÉVÊQUE a ainsi son clivage politique.

N° DE DOSSIER : 10 A 14 - SÉISME EN HAÏTI - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire rapporte qu'à la suite du séisme qui a frappé Haïti, la Ville de Saint-Germain-en-Laye souhaite apporter son soutien aux victimes.

Il est proposé au Conseil Municipal de verser une subvention exceptionnelle de 10 000 € à la Fondation de France.

Depuis 1969, la Fondation de France soutient des projets concrets et innovants qui répondent aux besoins des personnes notamment en cas de crise majeure. Elle agit dans trois domaines : l'aide aux personnes vulnérables, le développement de la connaissance et l'environnement.

La Fondation de France ne reçoit aucune subvention et ne peut agir que grâce à la générosité des donateurs.

Les principales valeurs de la Fondation sont de mettre la personne au centre de ses actions en favorisant son autonomie et sa responsabilité, de respecter strictement les volontés de ceux qui lui font confiance et de garantir la rigueur et la transparence dans ses pratiques.

Les chiffres clés de 2008 :

- 510 000 donateurs
- 654 fonds et fondations individualisés sous son égide dont 62 créés par des entreprises,
- 83 millions d'euros pour distribuer 6 800 subventions, prix et bourses
- 7 délégations régionales
- 136 salariés et 480 bénévoles.

La Ville s'est assurée que la Fondation de France intervenait dans le cadre des programmes approuvés par l'O.N.U. et le faisait en fonction des capacités réelles qu'il y avait à dépenser efficacement et utilement l'argent sur le terrain.

La Commission affaires financières a émis un avis favorable à l'unanimité.

Madame BRUNEAU-LATOUCHE indique que son Groupe est tout naturellement favorable à une telle proposition. Elle se permet de rappeler l'ampleur du sinistre. Selon un dernier bilan dressé par le Premier Ministre d'Haïti, Monsieur Jean-Max BELLERIVE, 212 000 personnes ont trouvé la mort dans le séisme qui a dévasté Haïti ; ce bilan est susceptible d'augmenter encore un peu. Aujourd'hui, Haïti a tout perdu, Port-au-Prince est quasiment totalement ravagé, tout a été détruit et tout est à reconstruire. Les besoins sont donc immenses.

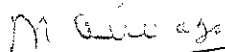
Au lendemain du séisme, plusieurs villes de France se sont mobilisées. Certaines ont signé des partenariats avec des associations ou des fondations, comme l'UNICEF, la Croix Rouge et la Fondation de France. Par exemple, la Ville de Meyzieu a signé un protocole d'accord avec la Fondation de France pour collecter des dons dans des urnes mises à la disposition du public à l'accueil des Mairies. Il en est ainsi pour la Ville de Montesson. D'autres villes ont opté pour le principe de la subvention exceptionnelle. A titre indicatif, les Villes de Gasques, Ajaccio, Fougères et Bordeaux ont déjà versé respectivement une somme de 1 000 €, 5 000 €, 10 000 € et 30 000 €. Cela fera demain un mois que ce séisme est survenu et aujourd'hui Saint-Germain-en-Laye propose de verser une somme de 10 000 €. Aussi, au moment où les dons des particuliers pour l'île dévastée s'essoufflent, Madame BRUNEAU-LATOUCHE souligne ce très beau geste de solidarité et l'importance de cette proposition. Enfin, elle évoque la beauté de Haïti et le peuple haïtien qui, malgré la souffrance endurée tout au long de son passé, garde la tête haute et un optimisme à toute épreuve, dont la devise est « Tant que tu n'as pas été décapitée, tu as encore l'espoir de porter un chapeau ». Madame BRUNEAU-LATOUCHE trouve ce proverbe formidable et, rappelant ses attaches caribéennes, se permet d'encourager le peuple haïtien en citant le proverbe martiniquais suivant : « Kimbé rède pas moli ». En créole, elle pense que Monsieur PIVERT l'aura comprise.

Monsieur PIVERT indique que ce proverbe signifie « Tiens toi bien droit ne mollis pas ».

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, l'ensemble des dispositions susmentionnées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.

La secrétaire de séance,



Marie-Hélène MAUVAGE